



RAPPORTS SPÉCIFIQUES 2020-2021

**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE





POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021

RAPPORTS SPÉCIFIQUES

Rapports déposés à l'Assemblée nationale, à la Commission permanente de l'Éducation, au ministère de l'Enseignement supérieur conformément à l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Le 29 octobre 2021

Madame Paméla Garcia Cournoyer
Directrice des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Transmission des rapports spécifiques de l'année financière 2020-2021

Madame Cournoyer,

Comme requis par l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, vous trouverez ci-joint les rapports spécifiques de l'année financière 2020-2021 suivants :

1. Les états financiers, constitués aux fins des présentes des pages 1A à 4 et des annexes 1 à 4 du *Système d'information financière des universités* (SIFU) pour l'année 2020-2021;
2. L'état de traitement des membres du personnel de direction;
3. Les rapports sur la performance incluent toutes les redditions de comptes associées comme indiqué dans la lettre de madame Nathalie Parenteau, la sous-ministre adjointe, le 22 juillet dernier.
 - 3.1 Les rapports sur la performance sont :
 - 3.1.1 Les taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
 - 3.1.2 La durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire
 - 3.1.3 Les mesures prises pour l'encadrement des étudiants
 - 3.1.4 Les programmes d'activités de recherche
 - 3.2 Grille des indicateurs,
 - 3.3 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.13),
 - 3.4 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle budgétaire 2.1.16),
 - 3.5 Allocations spécifiques dans le cadre du *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur* (Règle budgétaire 2.1.19),
 - 3.6 Mandats stratégiques – Volet 3 : *Soutien aux initiatives avec les entreprises privées* (Règle budgétaire 2.1.25.3),

Direction générale

Pavillon Principal
Téléphone : 514 340-4943
Télécopieur : 514 340-4600
Courriel : direction.generale@polymtl.ca

Adresse postale

C.P. 6079, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3A7
www.polymtl.ca

Campus de l'Université de Montréal
2900, boul. Édouard-Montpetit
2500, chemin de Polytechnique
Montréal (Québec) Canada H3T 1J4

- 3.7 Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec (Règle budgétaire 2.1.28),
- 3.8 Créneaux d'expertise – 3 volets (Règle budgétaire 2.1.31),
- 3.9 Bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire.

4. Le rapport sur les perspectives de développement.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, madame Cournoyer, nos salutations distinguées.

Le directeur général suppléant,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Savard'.

Gilles Savard, Ph.D.

Le directeur de l'administration et des ressources,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Serge Striganuk'.

Serge Striganuk, Ph.D.

TABLE DES MATIÈRES

- 1) LES ÉTATS FINANCIERS (9 pages)
- 2) L'ÉTAT DE TRAITEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL
DE DIRECTION (10 pages)
- 3) LE RAPPORT SUR LA PERFORMANCE (55 pages)
- 4) LE RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
(29 pages)

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021**

ÉTATS FINANCIERS

OCTOBRE 2021

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	9 546 604	18 429 357	26 667 276	0	337 650		54 980 887	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	841 300	0	0	0	0		841 300	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	23 590	0	0	0	0		23 590	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	18 028 170	- - -	- - -	- - -	- - -		18 028 170	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 797 986	- - -	- - -	- - -	- - -		1 797 986	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	3 204 056	10 429 982	1 387 077	0	0		15 021 115	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	62 413 461	0	0	0	(62 413 461)	\$	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	598 816	113 947	0	0	0		712 763	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	- - -	0	0		\$	11
	Total de l'actif court terme		34 040 522	91 386 747	28 054 353	\$	337 650	(62 413 461)	91 405 810	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	29 727 652	0	0		29 727 652	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	0	\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	2 658 361	0	0		2 658 361	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	279 896 379	- - -	- - -		279 896 379	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		34 040 522 \$	91 386 747 \$	340 336 745 \$	- \$	337 650 \$	(62 413 461) \$	403 688 202 \$	22

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0		\$	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	20 992 791	4 833 250	---	0	0		25 826 041	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	6 615 151	4 114 013	3 064 662	0	0		13 793 827	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	797 874	0	---	---	0		797 874	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	82 439 484	0	0	23 334		82 462 818	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	17 232 918	0	0		17 232 918	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	6 848 831	0	55 412 964	0	151 666	(62 413 461)	(0)	33
	Total du passif à court terme		35 254 647	91 386 747	75 710 544	\$	175 000	(62 413 461)	140 113 477	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	53 622 300	0	0	0	0		53 622 300	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	160 268 748	0	0		160 268 748	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	70 195 576	---	---		70 195 576	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	2 622 260	0	0		2 622 260	39
40	TOTAL DU PASSIF		88 876 947 \$	91 386 747 \$	308 797 128 \$	- \$	175 000 \$	(62 413 461) \$	426 822 361 \$	40
SOLDES DE FONDS										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	17 856 145	0	7 982 497	0	0		25 838 642	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	162 650		162 650	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(72 692 570)	---	---	---	---		(72 692 570)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	23 557 119	---	---		23 557 119	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(54 836 425) \$	- \$	31 539 616 \$	- \$	162 650 \$	- \$	(23 134 159) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		34 040 522 \$	91 386 747 \$	340 336 745 \$	- \$	337 650 \$	(62 413 461) \$	403 688 202 \$	48

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	18 617 779	---	---	---	---		18 617 779	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	6 797 559	---	---	---	---		6 797 559	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	348 942	---	---	---	---		348 942	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	358 118	---	---	---	---		358 118	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	12 766 745	---	---	---	---		12 766 745	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	0	---	---	---	---		\$	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	416 275	---	---	---	---		416 275	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	7 993 135	---	---	---	---		7 993 135	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	195 225	0	---	0	0		195 225	9
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		47 493 778	\$	\$	\$	\$	\$	47 493 778	10
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe-5	112 853 397	780 379	4 801 927	---	---		118 435 703	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	0	8 728 642	0	0	0		8 728 642	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	5 332 790	35 239 326	0	0	0		40 572 117	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	436 872	1 971 878	0	0	0		2 408 750	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---		\$	15
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisation										
16	Ministère (530)	s/o	---	---	11 638 012	---	---		11 638 012	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	698 048	---	---		698 048	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	5 087 840	---	---		5 087 840	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	1 365 366	---	---		1 365 366	19
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		118 623 059	46 720 226	23 591 193	\$	\$	\$	188 934 477	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	484 459	1 894	0	0	2 008		488 361	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		\$	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	704 472	0	0	0	0		704 472	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	0	28 966 487	0	0	0		28 966 487	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---		\$	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	5 010 738	---	---	---	---		5 010 738	28
29	Ventes externes (460)	s/o	2 276 447	0	0	---	0		2 276 447	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	887 140	494 237	51 155	0	0		1 432 532	30
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		9 363 257	29 462 618	51 155	\$	2 008	\$	38 879 038	31
32	TOTAL DES PRODUITS		175 480 093 \$	76 182 844 \$	23 642 348 \$	- \$	2 008 \$	- \$	275 307 293 \$	32

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	6 952 098	300 148	---	---	---		7 252 246	2
3	Gérance	s/o	5 934 902	222 592	---	---	---		6 157 493	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	40 915 626	4 849 104	---	---	---		45 764 730	4
5	Chargés de cours	s/o	11 126 546	18 242	---	---	---		11 144 788	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	1 818 096	10 845 450	---	---	---		12 663 546	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 142 927	948 463	---	---	0		3 091 390	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	16 414 023	1 328 652	---	---	0		17 742 676	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	9 814 387	884 639	---	---	0		10 699 027	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	7 276 007	217 595	---	---	---		7 493 602	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	7 454 032	0	---	---	---		7 454 032	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	36 756 330	5 081 048	---	---	0		41 837 379	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	2 750 643	0	---	---	0		2 750 643	13
14	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		149 355 617	24 695 934	\$	\$	\$	\$	174 051 552	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(7 195 300)	---	---	---	---		(7 195 300)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	60 167	0	---	---	0		60 167	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	149 560	6 244 797	---	---	0		6 394 357	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	458 127	27 678	---	---	0		485 805	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	569 253	416 642	---	---	0		985 895	19
20	Bourses (735)	s/o	8 915 775	21 676 789	---	---	0		30 592 564	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	4 644 196	9 193 693	0	0	0		13 837 890	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	5 085 453	2 947 315	---	---	0		8 032 768	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	109 965	0	---	---	0		109 965	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	5 391 316	3 833 911	0	---	0		9 225 227	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	1 558 041	65 506	---	---	0		1 623 547	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	2 887 918	138 851	(0)	---	0		3 026 769	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 424 916	76 491	---	---	0		1 501 407	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	359 733	81 374	---	---	0		441 107	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	3 040 144	---	---	---		3 040 144	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	---	0		\$	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	424 242	---	---		424 242	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	229 325	460	4 841 109	0	0		5 070 893	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---		\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	22 435 076	---	---		22 435 076	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	0	---	---		\$	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	140 353	2 306 939	434 672	0	0		2 881 964	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		24 788 800	50 050 590	28 135 099	\$	\$	\$	102 974 490	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(1 707 682)	0	---	---	0		(1 707 682)	40
41	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	s/o	271 363	1 436 319	0	0	0		1 707 682	41
42	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0		\$	42
43	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		23 352 481	51 486 910	28 135 099	\$	\$	\$	102 974 490	43
44	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		\$	44
45	TOTAL DES CHARGES		172 708 098	76 182 844	\$	28 135 099	\$	- \$	277 026 041	45
46	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		2 771 995	(0)	(4 492 751)	-	2 008	-	(1 718 748)	46

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations").

Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		-120 728 490	0	31 584 537	0	160641,51		(88 983 312)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé		(120 728 490)	0	31 584 537	\$	160 642	\$	(88 983 312)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	175 480 093	76 182 844	23 642 348	0	2 008	0	275 307 293	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	172 708 098	76 182 844	28 135 099	0	0	0	277 026 041	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		2 771 995	(0)	(4 492 751)	\$	2 008	\$	(1 718 748)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	67 567 900	---	---	---	---		67 567 900	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o							\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	4 447 830	0	0		4 447 830	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	4 447 830	0	0	0	0		4 447 830	11
12	Sous-total		65 892 066	(0)	(44 922)	\$	2 008	\$	65 849 152	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(54 836 425) \$	0 \$	31 539 615 \$	- \$	162 649 \$	- \$	(23 134 160) \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

École Polytechnique
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe I

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	18 617 779	---	0	---	0	---	---		18 617 779	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	6 797 559	---	---	---	---		6 797 559	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	348 942	---	---	---	---		348 942	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fo	---	---	358 118	---	---	---	---		358 118	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglémentés (406)	0	---	12 766 745	---	0	---	---		12 766 745	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	0	---	0	---	---		\$	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	7 398	---	0	---	408 878	---	---		416 275	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	0	0	5 428 437	0	0	2 564 698	0		7 993 135	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	0	0	192 858	2 367	0	0	0		195 225	9
10	Total des produits provenant des étudiants	18 625 176	\$	25 892 659	2 367	408 878	2 564 698	\$	\$	47 493 778	10
11	Subventions du Ministère (515)	0	0	106 366 346	---	4 816 808	1 670 243	---		112 853 397	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	0	0	5 332 790	0	0	0	0		5 332 790	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	70 620	0	270 539	0	95 713	0	0		436 872	14
15	Total des subventions	70 620	\$	111 969 675	\$	4 912 521	1 670 243	\$	\$	118 623 059	15
16	Intérêts et dividendes (435)	---	---	484 459	---	0	0	0		484 459	16
17	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---		\$	17
18	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	0	0	0		\$	18
19	Produits provenant dune fondation (446)	5 472	0	0	0	699 000	0	0		704 472	19
20	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	0	0	0	0	0		\$	20
21	Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---		\$	21
22	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	5 010 738	---	0	0	0		5 010 738	22
23	Ventes externes (460)	854 812	0	139 403	112 466	629 028	0	540 739		2 276 447	23
24	Autres produits (466, 470)	826 821	0	33 400	0	26 919	0	0		887 140	24
25	Total des produits autres	1 687 105	\$	5 668 000	112 466	1 354 947	\$	540 739	\$	9 363 257	25
26	TOTAL DES PRODUITS	20 382 901	\$ -	143 530 335	\$ 114 832	\$ 6 676 346	\$ 4 234 941	\$ 540 739	\$ -	175 480 093	\$ 26

Ecole Polytechnique
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 2

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Masses salariales										1
2	Direction	2 687 363	298 378	3 063 693	480 948	272 721	148 994	0		6 952 098	2
3	Gérance	1 620 358	934 059	1 644 522	1 233 865	68 430	308 707	124 962		5 934 902	3
4	Enseignants-chercheurs	40 109 261	0	73 519	0	732 846	0	0		40 915 626	4
5	Chargés de cours	11 008 077	0	450	0	118 019	0	0		11 126 546	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 619 454	0	17 149	0	181 420	73	0		1 818 096	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 175 782	4 613	85 236	0	748 664	128 632	0		2 142 927	7
8	Personnel professionnel non enseignant	3 745 049	3 098 567	6 436 324	915 526	1 661 214	557 344	0		16 414 023	8
9	Personnel de soutien technique	4 981 282	2 423 362	1 865 491	302 128	175 324	66 800	0		9 814 387	9
10	Personnel de soutien de bureau	3 989 373	435 940	2 274 806	229 524	113 722	193 895	38 746		7 276 007	10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 568	0	169 933	7 014 516	0	0	268 014		7 454 032	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	14 917 161	1 853 115	4 684 312	2 646 915	12 191 908	348 655	114 263		36 756 330	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	1 703 171	214 791	488 776	244 383	57 399	42 123	0		2 750 643	13
14	Total des masses salariales et des avantages sociaux	87 557 900	9 262 826	20 804 211	13 067 806	16 321 668	1 795 222	545 985	\$	149 355 617	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(7 195 300)	(7 195 300)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	60 167	0	0	0	0	0	0		60 167	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	144 777	0	0	0	4 783	0	0		149 560	17
18	Formation et perfectionnement (710)	61 239	0	387 247	5 662	3 979	0	0		458 127	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	250 526	7 218	200 764	11 458	96 978	1 096	1 214		569 253	19
20	Bourses (735)	7 509 796	0	10 800	0	378 680	1 016 500	0		8 915 775	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 075 939	40 516	717 528	15 551	68 320	1 726 344	0		4 644 196	21
22	Fournitures et matériel (745)	1 763 257	1 257 368	743 434	988 466	283 124	24 859	24 946		5 085 453	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	109 965		109 965	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	667 520	411 785	2 006 798	1 503 502	745 491	3 592	52 630		5 391 316	24
25	Volumes et périodiques (750)	255 698	1 263 280	31 054	267	7 742	0	0		1 558 041	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	313 660	561 749	25 385	1 890 056	8 191	(0)	88 878		2 887 918	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	19 852	22 147	147 750	1 097 207	137 960	0	0		1 424 916	27
28	Location-exploitation (830)	79 570	142 913	7 208	117 874	10 117	0	2 051		359 733	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0		\$	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	59	444	122 616	89 406	7 507	444	8 849		229 325	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	66 439	0	73 914	0	0	0	0		140 353	34
35	Total des charges autres	13 268 498	3 707 420	4 474 498	5 719 448	1 752 871	2 772 834	288 531	(7 195 300)	24 788 800	35
36	Ventes internes (878)	(1 429 822)	0	0	(57 479)	(24 988)	0	(195 393)		(1 707 682)	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	102 479	100 634	23 490	23 553	20 529	107	570		271 363	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	99 499 054	13 070 880	25 302 199	18 753 329	18 070 080	4 568 163	639 693	(7 195 300)	172 708 098	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	99 499 054 \$	13 070 880 \$	25 302 199 \$	18 753 329 \$	18 070 080 \$	4 568 163 \$	639 693 \$	(7 195 300) \$	172 708 098 \$	41

École Polytechnique
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 3

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	1
2	Total des produits provenant des étudiants	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	2
3	Subvention du Ministère (515)	0	0	0	0	0	0	0	780 379	0		780 379	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	8 244 005	0	0	0	0	0	484 637	0	0		8 728 642	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	35 219 638	0	0	0	0	0	19 689	0	0		35 239 326	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	1 971 878	0	0	0	0	0	0	0	0		1 971 878	6
7	Total des subventions	45 435 521	\$	\$	\$	\$	\$	504 326	780 379	\$	\$	46 720 226	7
8	Intérêts et de dividendes (435)	1 894	0	0	0	0	0	0	0	0		1 894	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	0	---	---	---	---		\$	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	26 634 858	0	0	0	0	0	2 331 629	0	0		28 966 487	12
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	0	---	---	---	---		\$	13
14	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15	Autres produits (466, 470)	494 237	0	0	0	0	0	0	0	0		494 237	15
16	Total des produits autres	27 130 990	\$	\$	\$	\$	\$	2 331 629	\$	\$	\$	29 462 618	16
17	TOTAL DES PRODUITS	72 566 511 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 835 954 \$	780 379 \$	- \$	- \$	76 182 844 \$	17

École Polytechnique
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 4

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masses salariales												1
2	Direction	288 148	0	0	0	0	0	12 000	0	0		300 148	2
3	Gérance	161 253	0	0	0	0	0	61 339	0	0		222 592	3
4	Enseignants-chercheurs	4 731 583	0	0	0	0	0	117 522	0	0		4 849 104	4
5	Chargés de cours	12 362	0	0	0	0	0	0	5 880	0		18 242	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	10 639 516	0	0	0	0	0	204 459	1 475	0		10 845 450	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	751 830	0	0	0	0	0	174 444	22 189	0		948 463	7
8	Personnel professionnel non enseignant	519 527	0	0	0	0	0	512 881	296 245	0		1 328 652	8
9	Personnel de soutien technique	879 603	0	0	0	0	0	5 037	0	0		884 639	9
10	Personnel de soutien de bureau	124 548	0	0	0	0	0	3 939	89 108	0		217 595	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	4 725 779	0	0	0	0	0	240 690	114 580	0		5 081 048	12
	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0			13
14	Total des masses salariales et des avantages sociaux	22 834 148	\$	\$	\$	\$	\$	1 332 310	529 475	\$	\$	24 695 934	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 15	
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	6 234 812	0	0	0	0	0	9 984	0	0		6 244 797	16
17	Formation et perfectionnement (710)	26 715	0	0	0	0	0	0	963	0		27 678	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	354 185	0	0	0	0	0	48 288	14 169	0		416 642	18
19	Bourses (735)	20 778 222	0	0	0	0	0	762 342	136 225	0		21 676 789	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	9 088 270	0	0	0	0	0	15 846	89 577	0		9 193 693	20
21	Fournitures et matériel (745)	2 851 345	0	0	0	0	0	94 295	1 676	0		2 947 315	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 22	
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	3 256 152	0	0	0	0	0	569 471	8 288	0		3 833 911	23
24	Volumes et périodiques (750)	65 327	0	0	0	0	0	179	0	0		65 506	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	137 728	0	0	0	0	0	1 123	0	0		138 851	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	76 491	0	0	0	0	0	0	0	0		76 491	26
27	Location exploitation (830)	80 726	0	0	0	0	0	648	0	0		81 374	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	3 040 144	0	0	0	0	0	0	0	0		3 040 144	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	460	0	0	0	0	0	0	0	0		460	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 33	
34	Autres charges (860, 870)	2 306 939	0	0	0	0	0	0	0	0		2 306 939	34
35	Total des charges autres	48 297 517	\$	\$	\$	\$	\$	1 502 175	250 898	\$	\$	50 050 590	35
36	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	1 434 845	0	0	0	0	0	1 469	6	0		1 436 319	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38	
39	Total avant éléments extraordinaires	49 732 362	\$	\$	\$	\$	\$	1 503 644	250 904	\$	\$	51 486 910	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40	
41	TOTAL DES CHARGES	72 566 511	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	2 835 954	780 379	\$ -	\$ -	76 182 844	\$ 41

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021**

**L'ÉTAT DE TRAITEMENT
DES MEMBRES DU
PERSONNEL
DE DIRECTION**

OCTOBRE 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8
T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère

de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 29 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A131601

Nom de l'établissement :

École Polytechnique Montréal (976002)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2020-2021
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

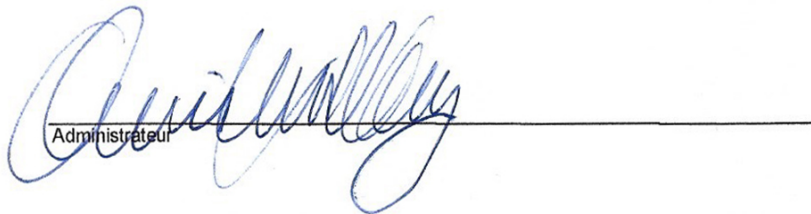
APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE: Le 29 septembre 2021

ADMINISTRATEURS: Pierre Lassonde, président du Conseil



Denis Tremblay, administrateur et président du Comité de vérification



Administrateur

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : Polytechnique Montréal (976002)

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	7	Le plus élevé	191 840	36 117
		Moyenne	172 249	34 443
		Le moins élevé	161 355	32 680
Personnel de direction des services	25,16	Le plus élevé	198 291	174 334
		Moyenne	158 783	22 161
		Le moins élevé	117 675	384
Personnel de gérance des emplois de soutien	42,35	Le plus élevé	136 885	18 205
		Moyenne	107 409	4 942
		Le moins élevé	64 544	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ⁽¹⁾

[illegible]

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	7	Le plus élevé	3 273
		Moyenne	1 569
		Le moins élevé	453
Personnel de direction des services	25,16	Le plus élevé	25 000
		Moyenne	2 843
		Le moins élevé	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	42,35	Le plus élevé	27 563
		Moyenne	2 418
		Le moins élevé	0

⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Page 4 de 4

PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

- ▶ Extrait de la *Politique de rémunération pour les dirigeantes et dirigeants et conditions d'emploi*, article 6, Fin de contrat – Indemnité de départ, joint à la présente.
- ▶ Description des dispositions relatives au traitement applicables en fin de mandat, lors d'une transition dans un autre poste de l'Établissement : voir article 6.
- ▶ Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base applicables au personnel de direction supérieure, voir l'*État de traitement*, page 1. Nous faisons référence aux autres éléments du traitement à déclarer aux fins de la Loi sur les impôts : coûts assumés pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé.

En ce qui concerne le directeur général : liste des éléments de traitement autres que son salaire de base, voir *État de traitement*, page 1 :

- Allocation pour véhicule : 15 000 \$
- Éléments de traitement à déclarer aux fins de la *Loi sur les impôts* : 4 288 \$



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR LES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS ET CONDITIONS D'EMPLOI

Extrait

6. Fin de contrat – Indemnité de départ

À la fin de son contrat, la directrice générale ou le directeur général reçoit une indemnité de base pouvant varier, selon les termes du contrat d'embauche, entre six et au maximum douze mois.

À la fin de leur contrat, les directrices fonctionnelles et les directeurs fonctionnels issus du corps professoral réintègrent celui-ci et leur salaire est ajusté conformément à leur contrat d'embauche et aux conditions d'emploi prévues à la convention collective, relativement à leur classe et leur rang.

À la fin de leur contrat, les directrices fonctionnelles et les directeurs fonctionnels ne provenant pas du corps professoral et ne réintégrant pas un autre poste à Polytechnique reçoivent une indemnité de base de trois mois plus l'équivalent d'un mois par année de service jusqu'à un maximum de 12 mois.

Dans tous les cas, ces indemnités doivent suivre les règles établies aux alinéas d), e) et f) de l'article 5.11.4 des *Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure* en vigueur au 15 mai 2018.

Copie certifiée conforme,

Luc Maurice

Secrétaire général

Fait à Montréal le 20 octobre 2021

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021**

**LE RAPPORT
SUR LA
PERFORMANCE**

OCTOBRE 2021



3. Rapport sur la performance (2020-2021)

3.1 Les rapports sur la performance (annexe 1) :

- 3.1.1 Le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
- 3.1.2 La durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire
- 3.1.3 Les mesures prises pour l'encadrement des étudiants
- 3.1.4 Les programmes d'activités de recherche

3.2 Grille des indicateurs (annexe 4)

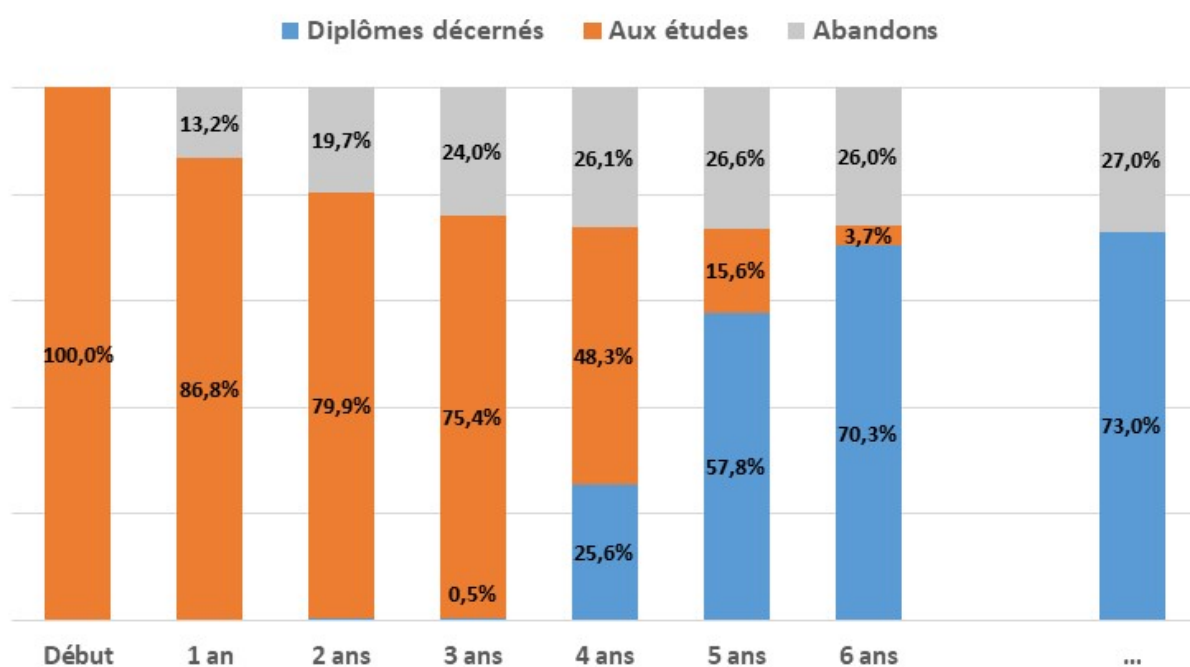
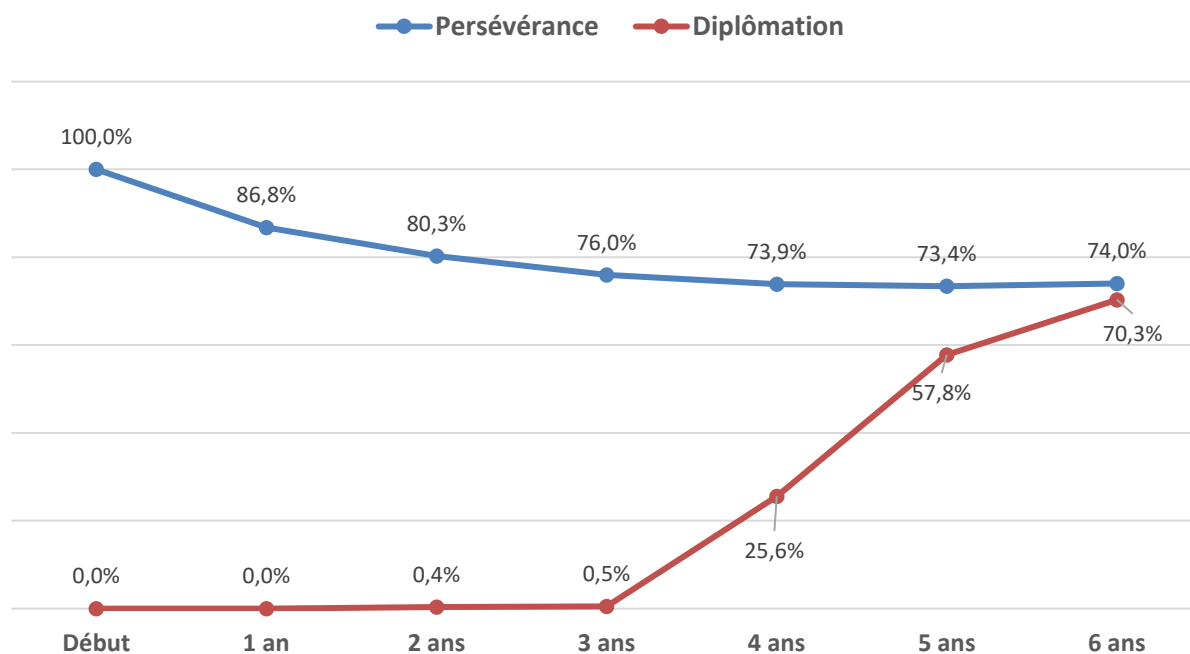
Rapports spécifiques aux règles budgétaires 2020-2021 (annexe 5) :

- 3.3 **Règle budgétaire 2.1.13** : Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur
- 3.4 **Règle budgétaire 2.1.16** : Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
- 3.5 **Règle budgétaire 2.1.19** : Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur
- 3.6 **Règle budgétaire 2.1.25.3** : Mandats stratégiques – Volet 3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées
- 3.7 **Règle budgétaire 2.1.28** : Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec
- 3.8 **Règle budgétaire 2.1.31** : Créneaux d'expertise (3 volets)
- 3.9 **Règle budgétaire 2.1.33** : Bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire

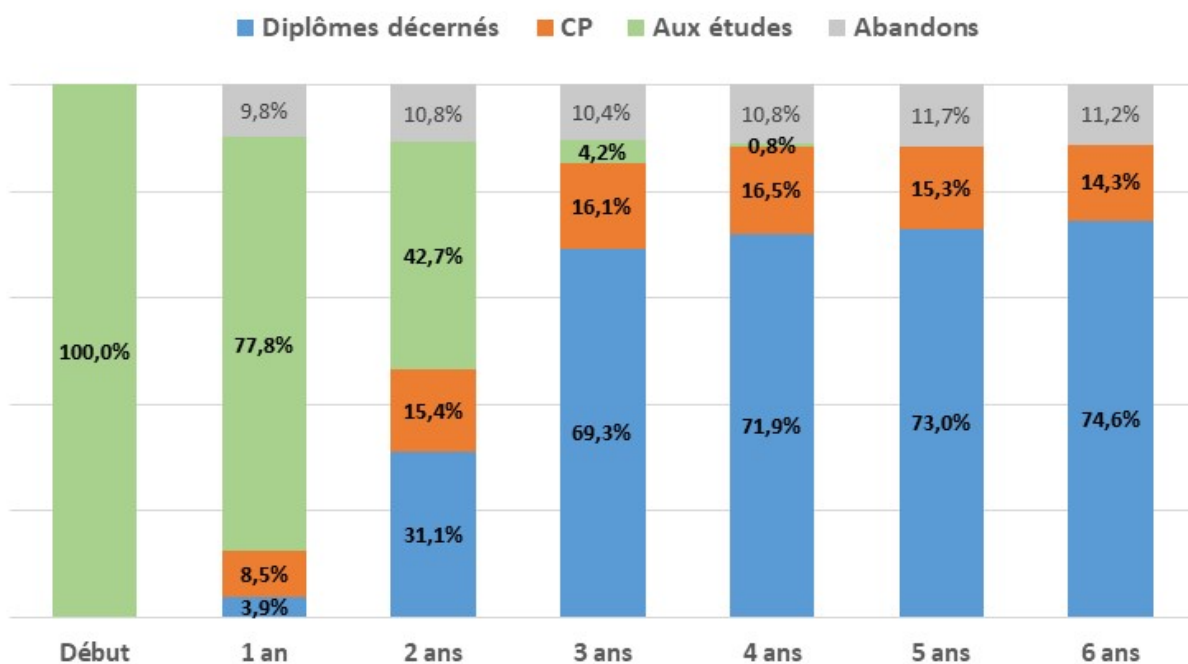
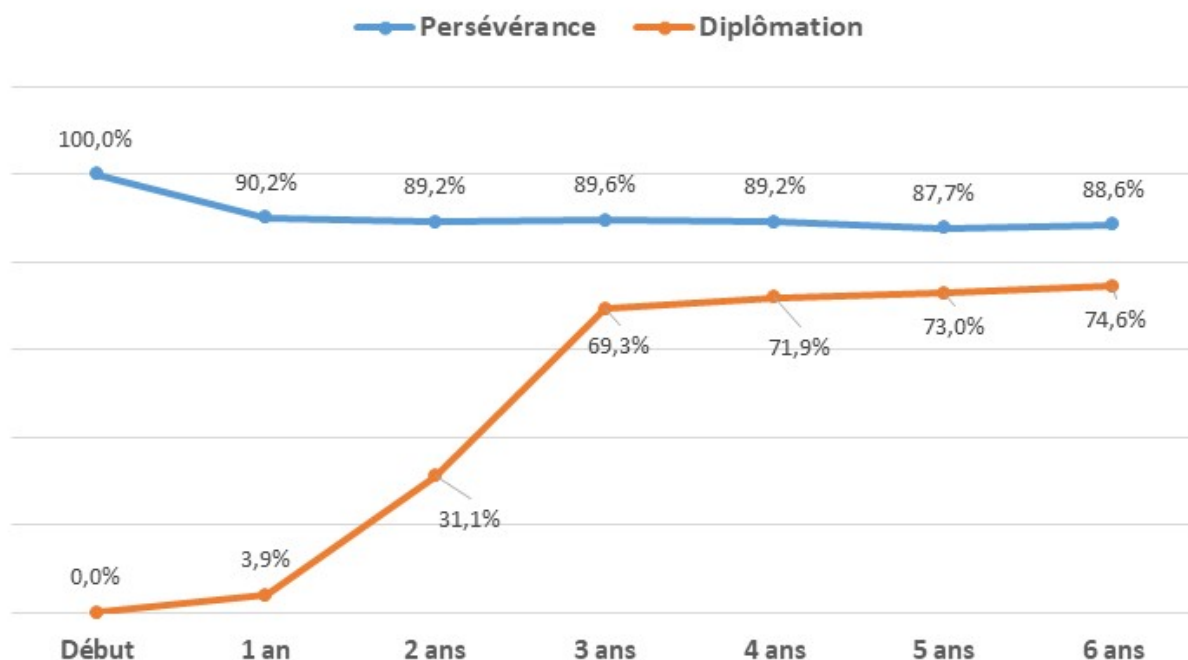
3.1 Le rapport sur la performance (annexe 1)

3.1.1 Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire

Taux de persévérance et de diplomation des étudiants au **baccalauréat (formation ingénieur)**
(moyenne de 4 ans observée en 2020-21)

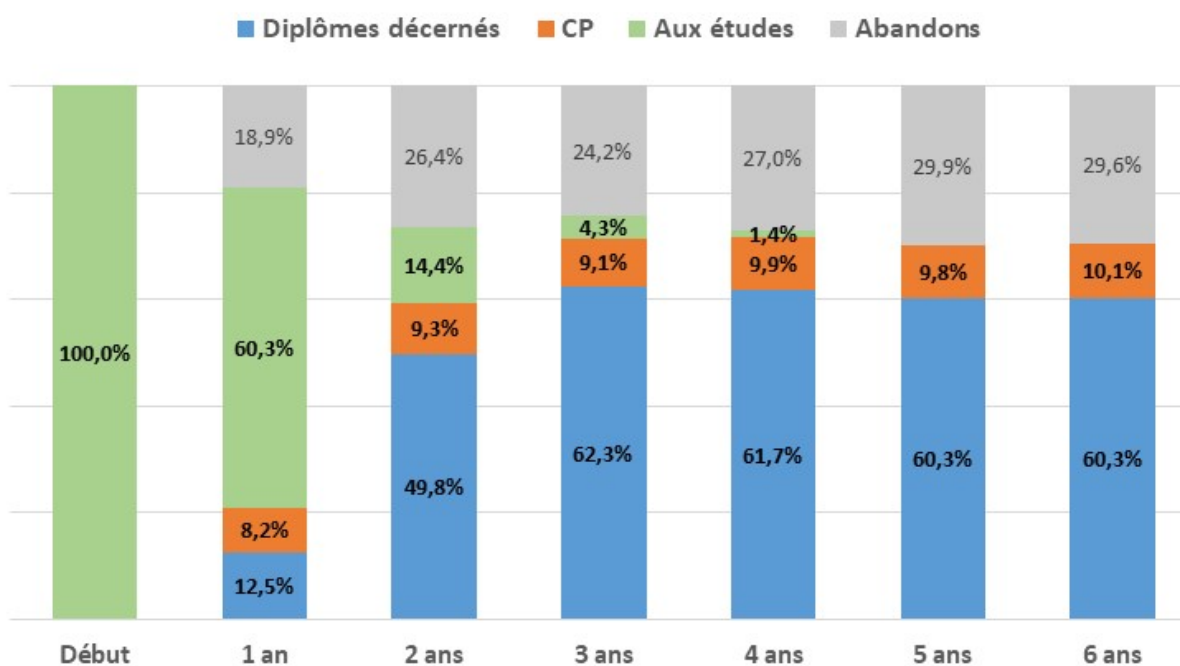
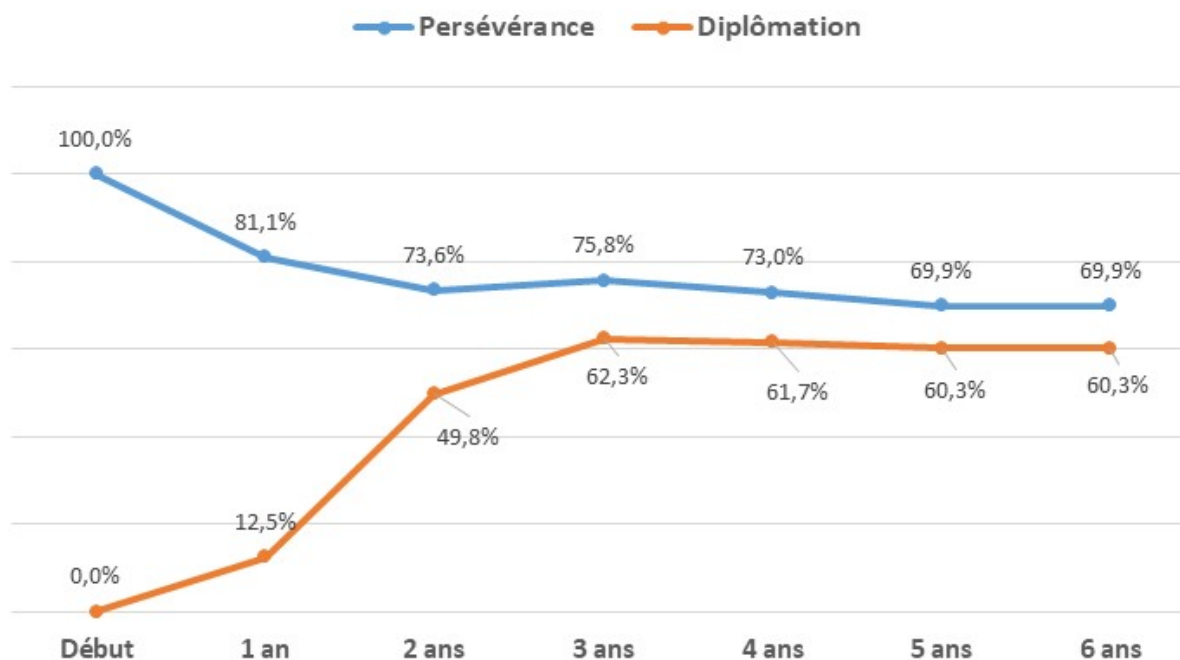


Taux de persévérance et de diplomation des étudiants à la **maîtrise recherche**
(moyenne de 4 ans observée en 2020-21)



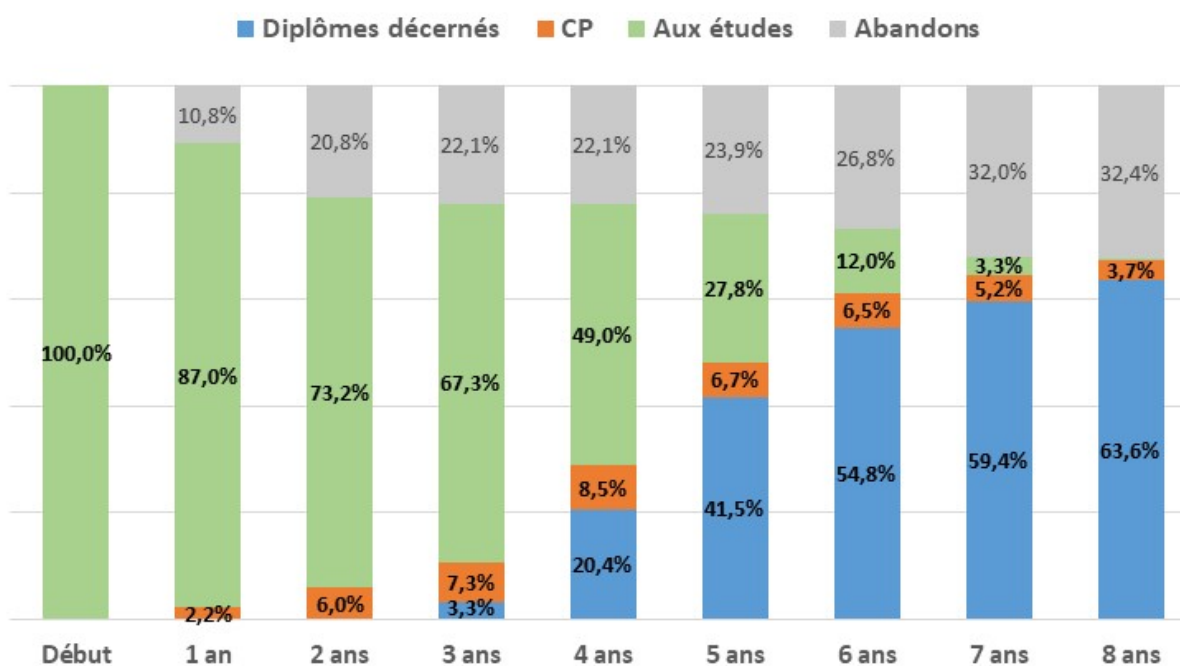
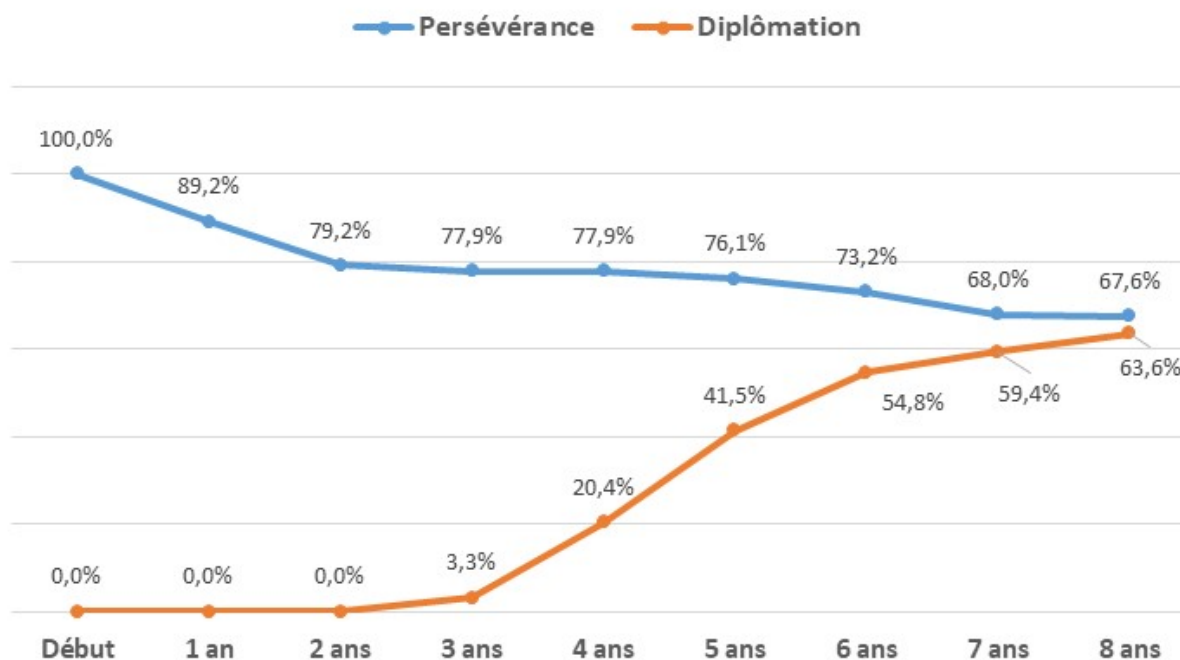
Note : « CP » pour changement de programme

Taux de persévérance et de diplomation des étudiants à la **maîtrise professionnelle**
(moyenne de 4 ans observée en 2020-21)



Note : « CP » pour changement de programme

Taux de persévérance et de diplomation des étudiants au **doctorat**
(moyenne de 4 ans observée en 2020-21)



Note : « CP » pour changement de programme

3.1.2 Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Statistiques des diplômés 2020-2021 *

Baccalauréat en ingénierie

Spécialités	Nombre de diplômés			Durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire (diplômés 2020-2021)		
	Hommes	Femmes	Total	Nombre de trimestres moyen	Nombre moyen d'années	Durée nominale du programme (an)
Génie aérospatial	37	8	45	8,42	4,21	4,00
Génie biomédical	12	21	33	8,36	4,18	4,00
Génie chimique	31	41	72	8,78	4,39	4,00
Génie civil	67	39	106	9,01	4,50	4,00
Génie des mines **	16	5	21	8,57	4,29	4,00
Génie électrique	69	18	87	9,13	4,56	4,00
Génie géologique **	5	4	9	9,00	4,50	4,00
Génie industriel	41	45	86	8,76	4,38	4,00
Génie informatique	62	23	85	8,53	4,26	4,00
Génie logiciel	107	26	133	8,77	4,39	4,00
Génie mécanique	147	28	175	9,01	4,51	4,00
Génie physique	39	8	47	8,74	4,37	4,00
Total	633	266	899			

* 2020-2021 : étudiants ayant terminé et obtenu leur diplôme aux trimestres d'été 2020, d'automne 2020 et d'hiver 2021

** programmes de type coopératif

Statistiques des diplômés 2020-2021 *

Études supérieures en ingénierie

Global aux études supérieures			
	Hommes	Femmes	Total
	397	169	566

Grades décernés par niveau				
	Hommes	Femmes	Total	Durée moyenne
D.E.S.S.	12	10	22	4,91
Maîtrise professionnelle	158	60	218	4,48
Maîtrise recherche	144	71	215	6,31
Doctorat	83	28	111	14,32

Grades décernés par spécialité			
	Hommes	Femmes	Total
Développement durable	1	1	2
Ergonomie		1	1
Ergonomie du logiciel		1	1
Génie aérospatial	20	3	23
Génie biomédical	23	15	38
Génie chimique	21	20	41
Génie civil	51	27	78
Génie des matériaux	2	1	3
Génie électrique	26	6	32
Génie énergétique	18	9	27
Génie industriel	63	33	96
Génie informatique	77	19	96
Génie mécanique	47	17	64
Génie minéral	14	7	21
Génie physique	13	2	15
Mathématiques	8	6	14
Mathématiques appliquées	13	1	14
Total	397	169	566

* 2020-2021 : étudiants ayant terminé et obtenu leur diplôme aux trimestres d'été 2020, d'automne 2020 et d'hiver 2021

3.1.3 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

Soutien à la réussite des étudiants

En matière de réussite, il est important d'être agile face aux besoins changeants de notre clientèle étudiante. Il faut s'adapter aux nouveaux enjeux. Nous nous sommes adaptés en :

- Changeant de paradigme en enseignement pour mieux répondre aux attentes des étudiants et étudiantes de la génération Z et favoriser une meilleure réussite générale. Nous recentrons le rôle du professeur ou de la professeure comme mentor en visant un meilleur usage des heures contact professeur-étudiant, où l'expertise du professeur ou de la professeure est davantage mise à profit, en synergie avec les nouvelles approches pédagogiques retenues.
- Proposant des modes variés de diffusion de la formation afin de répondre aux différentes caractéristiques de nos étudiants et étudiantes et, par le fait même, devenir un milieu de formation plus inclusif.
- Nous questionnant, dans les processus d'admission des programmes, sur la reconnaissance de compétences développées à l'extérieur des structures d'enseignement traditionnelles.

Développement du corps professoral

En 2018, Polytechnique s'est dotée d'une stratégie d'embauche de professeures, de professeurs et de maîtres d'enseignement sur un horizon de cinq ans, en lien avec son nouveau plan stratégique. Dans cet esprit, en plus de remplacer systématiquement les professeurs qui partent à la retraite, Polytechnique désire augmenter d'environ 25 % (60 postes) à 320 le nombre de membres de son corps professoral inscrits au plan d'effectifs, d'ici à 2023. Ainsi, ce sont près de 120 personnes qui seront embauchées sur cette période de 5 ans !

Pour y arriver, une nouvelle procédure a été mise en place. Elle propose ce qui suit :

- Analyser les demandes de postes et procéder aux autorisations de création de postes dès le début de l'exercice financier, pour l'année entière (en avril);
- Planifier sur plusieurs années (de 3 à 5 ans) les créations de postes pour moduler plus efficacement et équitablement l'attribution des nouveaux postes entre les programmes et les départements;
- Déterminer un nombre initial de postes à combler dans les départements en considérant de nouveaux indicateurs de performance clé;
- Promouvoir la transversalité des nouveaux postes d'enseignants en jumelant les besoins et orientations de plusieurs programmes de formation et plusieurs départements, voire des postes mixtes avec d'autres universités.

Développement à l'international

Polytechnique Montréal, avec plus de 26 % de sa population étudiante issue de l'international, assure depuis longtemps une présence forte et reconnue à l'international. Nos activités incluent :

1. Le soutien à la mobilité entrante des étudiantes et étudiants étrangers et à la mobilité sortante de ceux de Polytechnique Montréal (échanges de courte durée entre universités, stages en entreprise, programmes de double diplôme, de cotutelle ou de spécialisation particulière);
2. Le soutien à la mobilité en recherche des étudiantes et étudiants, des professeures et professeurs étrangers et de ceux de Polytechnique Montréal (stages en laboratoire ou en industrie);
3. Le soutien aux collectivités par le renforcement de leurs capacités (initiatives de développement Nord-Sud permettant à des organismes étrangers de profiter de l'expertise de Polytechnique Montréal), et
4. Le soutien à diverses formes d'activités de représentation de notre établissement, notamment pour apporter notre contribution aux grands réseaux universitaires de recherche.

Notre objectif est d'encourager et de soutenir l'internationalisation de la formation et de la recherche, tout en positionnant Polytechnique Montréal comme une université de génie de classe mondiale.

Nous suivons une logique de déploiement à l'international fondée sur l'établissement de liens étroits et structurants avec des universités d'excellence notamment dans le reste du Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

3.1.4 Programmes d'activités de recherche

Mise à jour de nos pôles de recherche

Pour Polytechnique, un « pôle d'excellence » comporte les éléments suivants : une importance stratégique pour Polytechnique, des forces de recherche concentrées en termes de chercheurs, d'étudiants, de personnel et d'infrastructures universitaires (bref, une masse critique); un environnement externe collaboratif et partenarial.

La nouvelle cartographie des pôles que nous avons développée facilite la définition de nos forces, de nos écosystèmes et des possibilités de synergies interne et externe. C'est aussi un outil interne de planification stratégique à plusieurs niveaux, qui nous sert à élaborer de grands projets de partenariat et à développer nos infrastructures de recherche. Cette Carte tridimensionnelle des pôles est aussi un vecteur de promotion de nos forces et de nos programmes.

Cette nouvelle Carte, développée en 2019 avec un comité élargi de professeurs, de chercheurs et de conseillers, comporte huit pôles d'excellence : certains seront liés aux enjeux de société, d'autres seront des pôles technologiques-clés (« habilitants ») et, au centre, un pôle « humaniste » lié à l'évaluation et à la gestion des impacts environnementaux, économiques et sociétaux.



Chacun de ces pôles peut ensuite, dans une troisième dimension, être décomposé sur ses axes thématiques, ses secteurs d'application, ses disciplines et ses artisans au sein de Polytechnique.

Nous avons également ancré nos pôles d'excellence à des concepts plus globaux tels que les objectifs de développement durable de l'ONU et les « Grands défis pour l'ingénierie » de la National Academy of Engineering.

3.2 Grille des indicateurs (annexe 4)

Nom de l'établissement : POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Date : 31 octobre 2021

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)														
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	
Étudiant														
Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	4 949,73	5 444,34	5 692,39	5 774,03	5 882,68	6 422,01	6 561,98	6 615,59	6 790,46	7 108,77	7 398,72	7 714,49	Est-ce que les dérèglementés sont inclus?
EEETP au 1er cycle	EEETP	3 980,67	4 312,93	4 530,83	4 662,30	4 746,97	5 188,90	5 267,97	5 329,63	5 465,87	5 652,77	5 887,43	6 245,03	
EEETP au 2e cycle	EEETP	590,08	681,44	679,85	659,21	696,04	787,20	841,21	826,13	822,85	910,31	900,18	890,18	
EEETP au 3e cycle	EEETP	378,98	449,97	481,70	452,53	439,67	445,91	452,81	459,83	501,74	545,70	611,10	579,28	
Effectif étudiant total	n	6 077	6 643	6 921	7 177	7 258	7 721	7 846	7 836	8 066	8 382	8 755	9 175	
Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	3 830	4 143	4 356	4 446	4 536	4 894	4 944	4 911	4 945	5 116	5 201	5 336	
Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	778	836	888	1 032	998	993	906	969	1 122	1 209	1 514	1 729	
Effectif étudiant au 1er cycle	%	75,83%	74,95%	75,77%	76,33%	76,25%	76,25%	74,56%	75,04%	75,22%	75,46%	76,70%	77,00%	
Effectif étudiant au 2e cycle	n	920	1 051	1 041	1 037	1 059	1 142	1 319	1 277	1 284	1 290	1 206	1 261	
Effectif étudiant au 2e cycle	%	15,14%	15,82%	15,04%	14,45%	14,59%	14,79%	16,81%	16,30%	15,92%	15,39%	13,77%	13,74%	
Effectif étudiant au 3e cycle	n	549	613	636	662	665	692	677	679	715	767	834	849	
Effectif étudiant au 3e cycle	%	9,03%	9,23%	9,19%	9,22%	9,16%	8,96%	8,63%	8,67%	8,86%	9,15%	9,53%	9,25%	
Effectif étudiant internationaux	n	1 408	1 580	1 670	1 639	1 691	1 928	2 090	2 124	2 298	2 464	2 495	2 360	
Effectif étudiant internationaux	%	23,17%	23,78%	24,13%	22,84%	23,30%	24,97%	26,64%	27,11%	28,49%	29,40%	28,50%	25,72%	
Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	67	64	69	84	68	61	53	63	52	72	85	28	
Stagiaires postdoctoraux	n	79	84	73	79	81	100	98	81	141	127	134	130	
Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Enseignants-chercheurs														
Nombre de professeurs récemment embauchés	n	14	12	23	8	5	11	7	7	9	17	16	17	
Hommes	n	14	10	20	6	5	8	6	7	7	12	8	11	
Femmes	n	0	2	3	2	0	3	1	0	2	5	8	6	
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	228	229	223	253	253	261	251	253	251	252	261	271	
Hommes	n	201	201	196	221	221	224	215	219	217	217	223	225	
Femmes	n	27	28	27	32	32	37	36	34	34	35	38	46	
Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	540	486	542	564	570	566	578	548	545	
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	442	384	433	460	455	450	475	432	432	
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	98	102	109	104	115	116	103	116	113	
Nombre de cours enseignés par des professeurs	n	940	908	916	863	891	917	944	937	900	832	887	861	
Nombre de cours enseignés par des chargés de cours	n	670	664	740	736	723	755	722	771	780	843	930	838	
Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	20,2	21,7	23,5	21,7	21,9	22,6	23,3	23,2	24,2	25,1	25,7	26,1	
Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,4	7,3	7,5	6,7	6,8	7,0	8,0	7,7	8,0	8,2	7,8	7,8	
Ratio EETP / professeur	EETP/n	21,7	23,8	25,5	22,8	23,3	24,6	26,1	26,1	27,1	28,2	28,3	28,5	
Cours donnés par les professeurs	%	58,4%	57,8%	55,3%	54,0%	55,2%	54,8%	56,7%	54,9%	53,6%	49,7%	48,8%	50,7%	
Cours donnés par les chargés de cours	%	41,6%	42,2%	44,7%	46,0%	44,8%	45,2%	43,3%	45,1%	46,4%	50,3%	51,2%	49,3%	
Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire													
35 Hommes	n	n.d.	n.d.	196	221	221	224	215	219	217	217	223	225
36 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	196	221	221	224	215	219	217	217	223	225
39 Arts	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40 Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
42 Éducation	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
43 Droit	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44 Administration	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45 Autres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46 Femmes	n	n.d.	n.d.	27	32	32	37	36	34	34	35	38	46
47 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	27	32	32	37	36	34	34	35	38	46
50 Arts	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51 Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53 Éducation	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
54 Droit	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55 Administration	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56 Autres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57 Total	n	n.d.	n.d.	223	253	253	261	251	253	251	252	261	271
58 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
59 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	223	253	253	261	251	253	251	252	261	271
61 Arts	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62 Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
64 Éducation	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Droit	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Administration	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67 Autres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)														
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire prépondérant														
68 Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	441	381	431	460	455	450	471	445	432	
69 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
70 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	46	40	42	49	48	47	53	49	39	
71 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	366	312	352	376	364	352	358	336	366	
72 Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	10	12	10	16	21	24	29	0	
73 Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	0	0	1	3	2	3	0	0	
74 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	7	5	8	6	8	9	7	14	
75 Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
76 Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	17	16	18	20	23	23	5	
77 Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	0	0	0	1	1	7	
78 Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
79 Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	97	101	109	103	115	116	103	116	113	
80 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
81 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	11	14	10	14	13	13	14	12	
82 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	59	70	71	71	73	77	67	77	86	
83 Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	7	6	10	10	9	11	1	
84 Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	5	3	3	4	4	4	2	
85 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	2	2	2	2	2	3	2	9	
86 Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
87 Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	4	9	11	13	10	7	8	0	
88 Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	0	0	0	0	0	3	
89 Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
90 Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	538	482	540	563	570	566	574	561	545	
91 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
92 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	51	56	59	62	60	66	63	51	
93 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	425	382	423	447	437	429	425	413	452	
94 Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	19	19	16	26	31	33	40	1	
95 Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	4	5	4	6	6	7	4	2	
96 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	9	7	10	8	10	12	9	23	
97 Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
98 Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	13	26	27	31	30	30	31	5	
99 Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	0	0	0	1	1	10	
100 Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée à ce jour. L'enquête SYSPER pour l'année 2020-2021 est requise uniquement au 17 décembre 2021.

Notes : Les chargés de cours dont le genre est autre ou n'est pas documenté au système sont exclus des regroupements "Hommes" et "Femmes", mais font partie du total (2 individus en 2012-2013 et 1 individu en 2013-2014). La classification des chargés de cours a été produite sur la base des cours enseignés. Chaque activité d'enseignement est rattachée à un code CLARDER/CAFF qui lui, a été assimilé à un regroupement disciplinaire CLASS, tel que défini à l'onglet "Table de conversion". La discipline présentant la plus grande part de rémunération de base pour chaque individu a été retenue comme principal regroupement disciplinaire. La classification présentée ci-haut est conforme à celle définie dans le présent annexe.

	Nom de l'établissement :	POLYTECHNIQUE MONTRÉAL										Date : 31 octobre 2021				
												Page 2 de 8				
	I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques			
	INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS															
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
101	Hommes	n	2 865	3 158	3 322	3 444	3 418	3 529	3 583	3 560	3553	3594	3673	3893		
102	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
103	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
104	Sciences appliquées	n	2 865	3 158	3 322	3 444	3 418	3 529	3 583	3 541	3528	3587	3671	3891		
105	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
106	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
107	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
108	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
109	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
110	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
111	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	19	25	7	2	2		
112	Femmes	n	808	849	895	969	1 063	1 223	1 295	1 352	1379	1419	1509	1594		
113	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
114	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
115	Sciences appliquées	n	808	849	895	969	1 063	1 223	1 295	1 350	1374	1418	1509	1594		
116	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
117	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
118	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
119	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
120	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
121	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
122	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	2	5	1	0	0		
123	Total	n	3 673	4 007	4 217	4 413	4 481	4 752	4 878	4 912	4932	5013	5182	5487		
124	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
125	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
126	Sciences appliquées	n	3 673	4 007	4 217	4 413	4 481	4 752	4 878	4 891	4902	5005	5180	5485	Grade BI	
127	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
128	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
129	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
130	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
131	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
132	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
133	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	21	30	8	2	2	Grade P1	

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
134	Hommes	n	758	761	843	898	859	904	783	769	866	1 034	1 228	1 303		
135	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
136	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
137	Sciences appliquées	n	486	513	581	605	609	591	606	600	687	826	1026	1077		
138	Arts	n	0	9	7	7	7	9	3	2	0	0	0	0		
139	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
140	Sciences humaines	n	59	49	38	34	33	55	51	81	104	120	137	208		
141	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
142	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
143	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
144	Autres	n	213	190	217	252	210	249	123	86	75	88	65	18		
145	Femmes	n	177	211	184	167	194	231	189	199	270	279	305	275		
146	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
147	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
148	Sciences appliquées	n	101	111	122	92	114	133	122	121	163	166	179	170		
149	Arts	n	0	6	6	4	3	4	3	3	1	0	0	0		
150	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
151	Sciences humaines	n	19	16	16	18	10	18	17	29	63	77	95	100		
152	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
153	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
154	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
155	Autres	n	57	78	40	53	67	76	47	46	43	36	31	5		
156	Total	n	935	972	1 027	1 065	1 053	1 135	972	968	1136	1313	1533	1578		
157	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
158	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
159	Sciences appliquées	n	587	624	703	697	723	724	728	721	850	992	1205	1247	Grade: CM, PC et les autres programmes CE	
160	Arts	n	0	15	13	11	10	13	6	5	1	0	0	0	CEARS: Technologies des arts de la scène	
161	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
162	Sciences humaines	n	78	65	54	52	43	73	68	110	167	197	232	308	CECYB: Cyberenquête?	
163	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
164	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
165	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
166	Autres	n	270	268	257	305	277	325	170	132	118	124	96	23	Grade: S1 & SC ?	

[illegible]

[illegible]

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
266	Hommes	n	14	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
267	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
268	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
269	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
270	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
271	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
272	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
273	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
274	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
275	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
276	Autres	n	14	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
277	Femmes	n	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
278	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
279	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
280	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
281	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
282	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
283	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
284	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
285	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
286	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
287	Autres	n	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
288	Total	n	16	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
289	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
290	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
291	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
292	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
293	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
294	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
295	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
296	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
297	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
298	Autres	n	16	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	S3

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
299	Hommes	n	3 722	4 149	4 324	4 462	4 441	4 589	4 738	4 690	4 726	4 788	4 893	5 172	
300	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
301	Sciences pures	n	40	44	38	39	42	43	58	56	60	56	71	81	
302	Sciences appliquées	n	3 682	4 105	4 286	4 423	4 399	4 546	4 680	4 615	4641	4725	4820	5089	
303	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
304	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
305	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
306	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
307	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
308	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
309	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	19	25	7	2	2	
310	Femmes	n	1 101	1 193	1 278	1 371	1 486	1 670	1 718	1 801	1843	1935	2031	2123	
311	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
312	Sciences pures	n	11	12	18	20	20	23	19	20	20	21	21	14	
313	Sciences appliquées	n	1 090	1 181	1 260	1 351	1 466	1 647	1 699	1 779	1818	1913	2010	2109	
314	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
315	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
316	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
317	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
318	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
319	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
320	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	2	5	1	0	0	
321	Total	n	4 823	5 342	5 602	5 833	5 927	6 259	6 456	6 491	6569	6723	6924	7295	
322	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
323	Sciences pures	n	51	56	56	59	62	66	77	76	80	77	92	95	
324	Sciences appliquées	n	4 772	5 286	5 546	5 774	5 865	6 193	6 379	6 394	6459	6638	6830	7198	
325	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
326	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
327	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
328	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
329	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
330	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
331	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	21	30	8	2	2	

			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
332	Hommes	n	990	999	1 059	1 100	1 047	1 122	1 066	1 040	1 133	1 273	1 447	1 516	
333	Sciences de la santé	n	3	2	1	3	3	6	11	6	5	2	2	6	
334	Sciences pures	n	10	16	5	3	1	2	1	2	1	0	0	0	
335	Sciences appliquées	n	608	655	712	749	735	741	747	733	799	924	1102	1153	
336	Arts	n	0	9	7	7	7	9	3	2	0	0	0	0	
337	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
338	Sciences humaines	n	59	49	38	34	33	55	51	81	104	120	137	208	
339	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
340	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	
341	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
342	Autres	n	310	268	296	304	268	309	253	216	223	227	205	149	
343	Femmes	n	264	302	260	244	284	340	324	305	365	387	384	364	
344	Sciences de la santé	n	5	6	7	4	3	4	5	6	4	4	4	11	
345	Sciences pures	n	1	6	0	2	1	1	3	3	1	0	1	0	
346	Sciences appliquées	n	148	167	166	137	172	201	200	163	204	208	212	197	
347	Arts	n	0	6	6	4	3	4	3	3	1	0	0	0	
348	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
349	Sciences humaines	n	19	16	16	18	10	18	17	29	63	77	95	100	
350	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
351	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
352	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
353	Autres	n	91	101	65	79	95	112	96	101	92	97	72	55	
354	Total	n	1 254	1 301	1 319	1 344	1 331	1 462	1 390	1 345	1498	1660	1831	1880	
355	Sciences de la santé	n	8	8	8	7	6	10	16	12	9	6	6	17	
356	Sciences pures	n	11	22	5	5	2	3	4	5	2	0	1	0	
357	Sciences appliquées	n	756	822	878	886	907	942	947	896	1003	1132	1314	1350	
358	Arts	n	0	15	13	11	10	13	6	5	1	0	0	0	
359	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
360	Sciences humaines	n	78	65	54	52	43	73	68	110	167	197	232	308	
361	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
362	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	
363	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
364	Autres	n	401	369	361	383	363	421	349	317	315	324	277	204	

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
	Total (toutes les sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
365	Hommes	n	4 712	5 148	5 383	5 562	5 488	5 711	5 804	5 730	5 859	6 061	6 340	6 688	
366	Sciences de la santé	n	3	2	1	3	3	6	11	6	5	2	2	6	
367	Sciences pures	n	50	60	43	42	43	45	59	58	61	56	71	81	
368	Sciences appliquées	n	4 290	4 760	4 998	5 172	5 134	5 287	5 427	5 348	5440	5649	5922	6242	
369	Arts	n	0	9	7	7	7	9	3	2	0	0	0	0	
370	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
371	Sciences humaines	n	59	49	38	34	33	55	51	81	104	120	137	208	
372	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
373	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	
374	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
375	Autres	n	310	268	296	304	268	309	253	235	248	234	207	151	
376	Femmes	n	1 365	1 495	1 538	1 615	1 770	2 010	2 042	2 106	2208	2322	2415	2487	
377	Sciences de la santé	n	5	6	7	4	3	4	5	6	4	4	4	11	
378	Sciences pures	n	12	18	18	22	21	24	22	23	21	21	22	14	
379	Sciences appliquées	n	1 238	1 348	1 426	1 488	1 638	1 848	1 899	1 942	2022	2121	2222	2306	
380	Arts	n	0	6	6	4	3	4	3	3	1	0	0	0	
381	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
382	Sciences humaines	n	19	16	16	18	10	18	17	29	63	77	95	100	
383	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
384	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
385	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
386	Autres	n	91	101	65	79	95	112	96	103	97	98	72	55	
387	Total	n	6 077	6 643	6 921	7 177	7 258	7 721	7 846	7 836	8067	8383	8755	9175	
388	Sciences de la santé	n	8	8	8	7	6	10	16	12	9	6	6	17	
389	Sciences pures	n	62	78	61	64	64	69	81	81	82	77	93	95	
390	Sciences appliquées	n	5 528	6 108	6 424	6 660	6 772	7 135	7 326	7 290	7462	7770	8144	8548	
391	Arts	n	0	15	13	11	10	13	6	5	1	0	0	0	
392	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
393	Sciences humaines	n	78	65	54	52	43	73	68	110	167	197	232	308	
394	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
395	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	
396	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
397	Autres	n	401	369	361	383	363	421	349	338	345	332	279	206	

	Nom de l'établissement :	POLYTECHNIQUE MONTRÉAL																											Date : 31 octobre 2021
																												Page 3 de 8	
	I. Éléments d'information		II. Observations																						III. Remarques				
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																										
		Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019										
	Taux de réussite des études de baccalauréat																												
398	Persévérance après 1 an	%	80,93	82,33	83,48	85,44	86,94	82,60	88,63	87,19	88,13	85,92	88,47	86,02	86,71	87,28	88,31	86,77	90,51										
399	Diplomation après 6 ans	%	68,82	66,27	68,33	70,06	69,37	65,33	69,37	70,79	72,12	68,74	73,63	68,45	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																												
400	Sciences de la santé	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
401	Sciences pures	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
402	Sciences appliquées	%	68,82	66,27	68,33	70,06	69,37	65,33	69,37	70,79	72,12	68,74	73,63	68,45	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
403	Arts	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
404	Lettres	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
405	Sciences humaines	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
406	Éducation	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
407	Droit	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
408	Administration	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
409	Autres	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.										
	Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant																												
410	Sciences de la santé	%																n.d.	n.d.	n.d.									
411	Sciences pures	%	60,00	0,00	81,82	100,00	80,00	100,00	100,00	70,00	60,00	100,00	57,14	80,00	75,00	75,00		n.d.	n.d.	n.d.									
412	Sciences appliquées	%	63,51	59,56	60,54	64,22	72,50	70,09	61,36	70,55	71,07	65,93	65,03	72,97	70,43	71,65		n.d.	n.d.	n.d.									
413	Arts	%																n.d.	n.d.	n.d.									
414	Lettres	%																n.d.	n.d.	n.d.									
415	Sciences humaines	%																n.d.	n.d.	n.d.									
416	Éducation	%																n.d.	n.d.	n.d.									
417	Droit	%																n.d.	n.d.	n.d.									
418	Administration	%																n.d.	n.d.	n.d.									
419	Autres	%																n.d.	n.d.	n.d.									

[illegible]

		Unité	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																		
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
	Réussite des études de baccalauréat																				
440	Persévérance après 1 an	n	488	410	485	528	579	617	787	776	787	775	775	886	868	796	854	905	963		
441	Diplomation après 6 ans	n	415	330	397	433	462	488	616	630	644	620	645	705	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
	Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	n																			
442	Sciences de la santé	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
443	Sciences pures	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
444	Sciences appliquées	n	415	330	397	433	462	488	616	630	644	620	645	705	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
445	Arts	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
446	Lettres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
447	Sciences humaines	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
448	Éducation	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
449	Droit	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
450	Administration	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
451	Autres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
	Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																				
452	Sciences de la santé	n																n.d.	n.d.	n.d.	
453	Sciences pures	n	3		9	2	4	3	2	7	3	5	4	4	6	3	n.d.	n.d.	n.d.		
454	Sciences appliquées	n	134	109	89	70	87	75	81	103	86	89	106	135	131	139	n.d.	n.d.	n.d.		
455	Arts	n																n.d.	n.d.	n.d.	
456	Lettres	n																n.d.	n.d.	n.d.	
457	Sciences humaines	n																n.d.	n.d.	n.d.	
458	Éducation	n																n.d.	n.d.	n.d.	
459	Droit	n																n.d.	n.d.	n.d.	
460	Administration	n																n.d.	n.d.	n.d.	
461	Autres	n																n.d.	n.d.	n.d.	

	Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																		
462	Sciences de la santé	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n	4		9	2	4	3	2	7	3	5	5	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n	140	110	94	72	90	80	85	106	89	92	110	139	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
466	Lettres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
467	Sciences humaines	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
469	Droit	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
470	Administration	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
471	Autres	n													n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant																		
472	Sciences de la santé	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
473	Sciences pures	n	3	4	4	2	4	1	1	2	2	2		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
474	Sciences appliquées	n	23	38	40	41	30	37	62	45	36	35		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
475	Arts	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
476	Lettres	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
477	Sciences humaines	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
478	Éducation	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
479	Droit	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
480	Administration	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
481	Autres	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études au baccalauréat																		
482	Sciences de la santé	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Diplômée dans 6 ans
483	Sciences pures	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
484	Sciences appliquées	an	4,29	4,18	4,29	4,25	4,25	4,27	4,21	4,25	4,33	4,37	4,37	4,43	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
485	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
486	Lettres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
487	Sciences humaines	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
488	Éducation	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
489	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
490	Administration	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
491	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
492	Ensemble des secteurs	an	4,29	4,18	4,29	4,25	4,25	4,27	4,21	4,25	4,33	4,37	4,37	4,43	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

[illegible]

Nom de l'établissement : VIQUE MONTRÉAL

Date : 31 octobre 2021

Page 4 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)													
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^p	
515	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	562	559	572	577	580	590	654	695	719	
516	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	16	17	18	19	19	18	20	20	
517	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	5	5	3	3	3	
518	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	12	13	14	14	15	17	17	
519	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	223	223	224	220	223	221	221	226	232	
520	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	63	70	73	75	75	83	150	177	184	
521	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	73	75	75	83	150	177	184	
522	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
523	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
524	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	80	73	75	79	82	82	86	89	96	
525	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	83	82	85	84	83	88	82	84	88	
526	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	9	12	14	12	16	16	14	
527	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	88	86	89	89	84	85	81	83	85	
528	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	89	89	84	85	81	83	85	
529	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
530	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	355	362	378	366	367	379	420	438	462	
531	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	11	10	10	9	12	12	14	15	
532	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	1	1	0	
533	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	9	11	11	13	15	
534	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	33	37	36	35	35	37	41	46	
535	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	36	36	35	35	34	39	74	75	70	
536	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35	35	34	39	74	75	70	
537	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
538	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
539	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	86	99	102	105	110	118	118	124	140	
540	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	53	50	54	51	53	47	52	51	58	
541	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	121	120	124	111	109	109	107	114	112	
542	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	13	16	18	17	19	20	19	21	
543	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	16	18	17	19	20	19	21	
544	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	

545	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	917	921	950	943	947	969	1 074	1 133	1 181
546	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	27	27	28	28	31	30	34	35
547	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	5	6	4	4	3
548	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	22	23	23	25	26	30	32
549	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	256	256	261	256	258	256	258	267	278
	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	99	106	108	110	109	122	224	252	254
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	108	110	109	122	224	252	254
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0
553	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	166	172	177	184	192	200	204	213	236
555	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	136	132	139	135	136	135	134	135	146
556	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	129	133	123	123	121	123	130	126
	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	104	99	105	107	101	104	101	102	106
558	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	105	107	101	104	101	102	106
559	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)														
Effectif de chargés de cours	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	
560 Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	542	487	542	564	570	566	578	563	545	
561 Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	442	384	433	460	455	450	474	447	432	
562 Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	98	102	109	104	115	116	103	116	113	

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée à ce jour. L'enquête SYSPER pour l'année 2020-2021 est requise uniquement au 17 décembre 2021.

Nom de l'établissement :		POLYTECHNIQUE MONTREAL												Date : 31 octobre 2021
														Page 5 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT														
		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Fonds de fonctionnement		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
A. Produits														
563	Subventions	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	113 722	114 459	118 623	
564	Subvention du MES (515)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								107 205	108 028	112 853	
565	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$									1 100	1 007		
566	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$									5 343	5 194	5 333	
567	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$									74	230	437	
568	Produits provenant des étudiants	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	38 268	42 700	47 494	
569	Droits de scolarité (401)	k\$									17 028	18 275	20 064	
570	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$									12 053	14 271	15 537	
571	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$									221	257	349	
572	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$									1 514	2 171	2 940	
573	Cotisations des étudiants (455)	k\$									2 094	2 245	2 564	
574	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$									4 690	5 071	5 624	
575	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$									668	410	416	
576	Autres produits	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	9 308	9 803	9 363	
577	Intérêts et dividendes (435)	k\$									792	979	484	
578	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$												
579	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$												
580	Produits provenant dune fondation (446)	k\$									375	470	705	
581	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$									116	127		
582	Gains sur vente de placement (526)	k\$												
583	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$									3 674	3 862	5 011	
584	Ventes externes (460)	k\$									2 901	3 060	2 276	
585	Autres produits (466, 470)	k\$									1 450	1 305	887	
586	Total des produits	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	161 298	166 962	175 480	

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

B. Charges		k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	95 864	101 482	109 849
587	Masse salariale	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								6 391	7 101	6 952
588	Direction	k\$									5 480	5 852	5 935
589	Gérance	k\$									36 080	37 277	40 916
590	Enseignants-chercheurs	k\$									9 779	10 382	11 127
591	Chargés de cours	k\$									1 848	1 558	1 818
592	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$									1 777	1 773	2 143
593	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$									12 328	14 446	16 414
594	Personnel professionnel non enseignant	k\$									8 448	9 131	9 814
595	Personnel de soutien technique	k\$									7 182	7 131	7 276
596	Personnel de soutien de bureau	k\$									6 551	6 831	7 454
597	Personnel de métier et ouvrier	k\$									22 938	24 467	36 756
598	Avantages sociaux (700)	k\$									32 306	33 896	27 539
599	Autres charges	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	(83)	885	(7 195)
600	Avantages sociaux futurs (704)	k\$									775	(194)	2 751
601	congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$									306	443	60
602	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$									43	119	150
603	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$									408	444	458
604	Formation et perfectionnement (710)	k\$									2 164	1 964	569
605	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$									7 938	8 205	8 916
606	Bourses (735)	k\$									4 180	4 966	4 644
607	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$									5 073	4 907	5 085
608	Fournitures et matériel (745)	k\$									260	282	110
609	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$									3 773	4 592	5 391
610	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$									1 292	1 382	1 558
611	Volumes et périodiques (750)	k\$									3 787	3 288	2 888
612	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$									1 356	1 411	1 425
613	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$									344	337	360
614	Location-exploitation (830)	k\$											
615	Pertes sur vente de placements (886)	k\$											
616	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$											
617	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$											
618	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$									449	562	229
619	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$											
620	Autres charges (860, 870)	k\$									241	303	140
621	Virements interfonctions (877)	k\$											
622	Ventes internes (878)	k\$									(2 334)	(2 156)	(1 436)
623	Gains et pertes latents (879)	k\$											
624	Total avant éléments extraordinaires	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	148 774	157 689	172 708
625	Éléments extraordinaires (880)	k\$											
626	Total des charges	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	148 774	157 689	172 708
627	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	12 524	9 273	2 772

	Nom de l'établissement :	POLYTECHNIQUE MONTRÉAL													Date : 31 octobre 2021
															Page 6 de 8
	I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques
	DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS														
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
	Fonds avec restrictions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
	A. Produits														
628	Subventions	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	46 463	47 244	46 720		
629	Subvention du Ministère (515)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								1 567	3 481	780		
630	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$									6 044	6 133	8 729		
631	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$									34 416	31 548	35 239		
632	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$									4 436	6 082	1 972		
633	Autres produits	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	26 200	26 963	29 463		
634	Intérêts et de dividendes (435)	k\$									10	11	2		
635	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$													
636	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$													
637	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$									80				
638	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$									24 391	26 599	28 967		
639	Gains sur vente de placements (526)	k\$													
640	Ventes externes (460)	k\$													
641	Autres produits (466, 470)	K\$									1 719	353	494		
642	Total des produits	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	72 663	74 207	76 183		
	B. Charges														
643	Masses salariales	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	17 882	19 559	19 615		
644	Direction	k\$									277	320	300		
645	Gérance	k\$									131	101	223		
646	Enseignants-chercheurs	k\$									4 290	4 285	4 849		
647	Chargés de cours	k\$									17	17	18		
648	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$									9 116	10 660	10 845		
649	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$									2 168	2 064	948		
650	Personnel professionnel non enseignant	k\$									803	983	1 329		
651	Personnel de soutien technique	k\$									878	917	885		
652	Personnel de soutien de bureau	k\$									202	212	218		
653	Personnel de métier et ouvrier	k\$													
654	Avantages sociaux	k\$									4 406	5 066	5 081		

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

[illegible]

	Nom de l'établissement :	POLYTECHNIQUE MONTRÉAL															Date : 31 octobre 2021
															Page 7 de 8		
	I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques		
	DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS																
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)														
	Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021				
684	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								16 248	15 262	10 932				
685	Fonds de fonctionnement	k\$									1 402	2 318	2 697				
686	Fonds avec restrictions	k\$									2 716	6 376	9 517				
687	Fonds de dotation	k\$															
688	Autres fonds, fondations et dons	k\$															
689	Autres sources	k\$									393	221	2				
690	Total	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	20 759	24 177	23 148				
	Acquistions d'immobilisations (Annexe 16)	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021				
691	Projets en cours	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								(16 936)	901	1 155				
692	Terrains	k\$															
693	Aménagement de terrains	k\$															
694	Bâtiments	k\$															
695	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$															
696	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$															
697	Améliorations locatives	k\$															
698	Équipements informatiques	k\$															
699	Équipements de communication multimédia	k\$															
700	Mobilier et équipement de bureau	k\$															
701	Autres équipements	k\$															
702	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$															
703	Documents de bibliothèques	k\$															
704	Manuels pédagogiques	k\$															
705	Matériels roulants	k\$															
706	Réseaux de télécommunications	k\$															
707	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisistion	k\$															
708	Autres actifs corporels (note A)	k\$															
709	Actifs non amortissables	k\$															
710	Logiciels (note B)	k\$															
711	Développements informatiques (note B)	k\$															
712	Autres actifs incorporels	k\$															
713	TOTAL	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	20 759	24 177	23 148				

[illegible]

	Nbre Professeurs ayant eu des subventions				208	220	217	217	216	220	216	223	240	245	
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
738	Professeurs-chercheurs financés	%	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
739	Sciences de la santé	%													
740	Sciences pures	%													
741	Sciences appliquées	%										86,4%	89,9%	88,1%	
742	Arts	%													
743	Lettres	%													
744	Sciences humaines	%													
745	Éducation	%													
746	Droit	%													
747	Administration	%													
748	Autres	%													
	Total des professeurs incluant les maîtres d'enseignement					256	256	261	256	258	256	258	267	278	
			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
749	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												
750	Sciences de la santé	\$													
751	Sciences pures	\$													
752	Sciences appliquées	\$										350 578	341 654	397 441	
753	Arts	\$													
754	Lettres	\$													
755	Sciences humaines	\$													
756	Éducation	\$													
757	Droit	\$													
758	Administration	\$													
759	Autres	\$													

Rapports spécifiques aux règles budgétaires 2020-2021 (annexe 5) :

3.3 Règle budgétaire 2.1.13 : Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Contexte

Le Ministère a adopté la Stratégie visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022. L'accompagnement des personnes est l'un des axes prioritaires sur lesquels il souhaite intervenir par cette stratégie.

Objectif

Le Ministère assure un financement à chaque établissement d'enseignement supérieur afin qu'il offre des services spécialisés de soutien psychosocial à toute personne qui le fréquente et qui est aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel.

Les montants alloués peuvent notamment servir à :

- embaucher du personnel spécialisé dans le soutien et l'accompagnement des personnes victimes d'une forme de violence à caractère sexuel;
- organiser des ressources et des services en cette matière et les regrouper dans un endroit accessible;
- conclure des ententes avec des ressources spécialisées externes.

Par cette enveloppe, le Ministère peut également soutenir la recherche en matière de violence à caractère sexuel.

Reddition de comptes

Chaque établissement devra inclure dans son rapport sur la performance, déposé dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, des renseignements sur la mise en œuvre de cette mesure afin de recevoir l'allocation pour l'année suivante. Ce rapport devra fournir des détails quant au nombre de personnes embauchées, le cas échéant, dont les ressources externes, et les dépenses liées à l'organisation des services, en indiquant pour chaque type de services les sommes correspondantes.

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.13	21 045 \$	93 200 \$	107 216 \$
• À noter, un solde de 7 029 \$ à la fin 2020-2021 est reporté à l'année 2021-2022.			

- Polytechnique a imputé 100 % du salaire et des avantages sociaux d'un (1) des deux (2) conseillers du Bureau d'intervention et de prévention des conflits et de la violence.

Faits saillants de 2020-2021 :

- Une nouvelle ressource a été engagée en mai 2020 afin d'aider :
 - Au développement du volet prévention et sensibilisation auprès du personnel et de la population étudiante. À ce titre une initiative a été mise sur pieds avec la collaboration du Service aux étudiants et les associations étudiantes, à savoir des bandes dessinées destinées à expliquer certains concepts liés aux violences à caractères sexuels.
 - À répondre aux nombreuses demandes d'intervention qui sont croissantes.
- Polytechnique assume à 100% les frais pour la nouvelle ressource au BIPCV, une avocate spécialisée en médiation.
- Au cours de la période allant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, il y a eu **118 demandes d'intervention** reçues et traitées.

3.4 Règle budgétaire 2.1.16 : Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

Contexte

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires qu'elle a réalisés avant son admission à un programme d'études universitaires.

Dans le but de permettre aux établissements universitaires de concevoir des services et des processus de RAC rigoureux et efficaces et d'en accroître l'accessibilité, l'équité et la transparence de même que dans le but d'assurer la pérennité de ces services et de ces processus, le gouvernement met des ressources financières à la disposition du réseau universitaire.

Objectifs

Le montant accordé vise à permettre à chaque établissement universitaire, tout d'abord, de consolider les postes de conseillère ou conseiller en RAC et, ensuite, d'organiser des activités qui correspondent à sa situation particulière en matière d'offre de services de RAC.

Par exemple, ces activités peuvent consister à :

- Offrir de la formation continue au sujet de la RAC à l'enseignement universitaire au personnel affecté aux services de RAC dans l'établissement (conseillère ou conseiller en RAC, experte ou expert de contenu dans les départements, registraire, etc.);
- Produire des fiches d'information, des guides, des procédures ou tout autre type de document à propos des services et des processus de RAC;
- Élaborer des instruments d'évaluation des acquis scolaires et extrascolaires.

Reddition de comptes

Chaque établissement doit inclure dans son rapport sur la performance, déposé dans le cadre de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, les renseignements suivants :

1. Le détail de l'utilisation faite de la somme versée, y compris le nombre d'étudiants qui ont bénéficié des services de RAC au cours de l'année;
2. Les faits saillants des activités offertes par les conseillers en RAC dans l'établissement et leurs retombées, par exemple en ce qui a trait aux éléments suivants :
 - Nombre de départements qui ont mis en place un processus de RAC;
 - Nombre de programmes d'études pour lesquels des services de RAC sont disponibles;
 - Moyens mis en œuvre pour améliorer la rigueur, l'efficacité et l'harmonisation des pratiques de RAC d'un département à l'autre et d'une faculté à l'autre;
3. Les difficultés éprouvées au cours de l'année et les solutions mises de l'avant pour les surmonter;
4. Les défis ou les enjeux prévisibles pour les prochaines années sur le plan de l'accessibilité, de l'équité et de la transparence des processus et des services de RAC.

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.16	57 900 \$	72 800 \$	130 783 \$

À noter :

- Suite à une erreur administrative, les dépenses de **156 700 \$** qui auraient dues être imputées à l'enveloppe en 2019-2020 n'ont pas été traitées en cours d'année. Une correction comptable équivalent à ce montant sera faite cette année.
- Le montant disponible de **130 700 \$** (incluant le solde de 2019-2020) a été entièrement dépensé au cours de l'année 2020-2021.
- Les dépenses de 2020-2021 ayant été supérieure au montant de l'enveloppe, nous avons imputé à l'enveloppe 85 % des dépenses réelles en lien avec cette règle budgétaire.
- **Il n'y a aucun solde à reporter en 2021-2022 pour cette enveloppe.**

Projets réalisés (financés à 85 % par cette enveloppe)

- Mise à jour du site web (35 heures) : 2 245 \$ @ 85 % = **1 908 \$**
- Analyse des acquis en lien avec les nouveaux cheminements suite à la réforme du bac français (70 heures) impliquant la participation pour chacune de ces heures d'un professionnel classe 7, un maître d'enseignement et le directeur d'études du baccalauréat : 9 800 \$ @ 85 % = **8 330 \$**
- Deuxième phase de révision des règlements académiques touchant la RAC au certificat, au baccalauréat et aux études supérieures. (45 heures) à laquelle ont participé à chacune de ces heures un directeur des études, un professionnel classe 7 et un classe 6. : 6 300 \$ @ 85 % = **5 355 \$**

Applications

- Application de la politique de reconnaissance des acquis (RAC) à 2040 dossiers d'étudiants inscrits en 2020-2021 (1530 heures) provenant de tous nos programmes : 96 165 \$ @ 85 % = **81 740 \$**
- Analyse des dossiers d'admission en lien avec la RAC :
 - Traitement de 810 dossiers au baccalauréat (405 heures faites par un professionnel classe 7). Note : Ici on estime que le temps d'étude d'un dossier en lien avec la RAC a augmenté de 15 minutes en 2020-2021 étant donnée la réforme du bac français. Les cheminements des étudiants sont maintenant très différents et demande une étude de dossier beaucoup plus détaillée de leurs acquis : 33 455 \$ @ 85 % = **28 435 \$**
 - Traitement de 616 dossiers aux études supérieures (110 heures faites par une agente aux dossiers étudiants SEBEP classe 8) : 5 900 \$ @ 85 % = **5 015 \$**

3.5 Règle budgétaire 2.1.19 : Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur

Contexte

Le Plan d'action numérique prévoit des sommes pour les universités afin d'atteindre différents objectifs.

Objectifs

Volet 1 : Formation continue du personnel

Le personnel enseignant et le personnel professionnel des universités sont des intervenants de premier plan en matière de développement des compétences numériques des étudiants. Il est essentiel qu'ils développent ces compétences et qu'ils soient continuellement formés afin de bien exploiter les technologies numériques en contexte pédagogique.

Ce volet est destiné à couvrir :

- La libération du personnel participant à des activités de perfectionnement en matière de pédagogie numérique;
- Le coût de participation à ce type d'activités;
- La conception d'activités de perfectionnement en matière de pédagogie numérique s'adressant au personnel de l'université.

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

Les conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des technologies de l'information et de la communication (CP-TIC) sont des acteurs incontournables pour de l'intégration réussie du numérique dans les universités. Ils permettent de répondre aux besoins sans cesse croissants du personnel enseignant en la matière.

Le soutien accordé vise notamment à couvrir une partie des salaires ou des frais liés aux activités des CP-TIC.

Volet 3 : Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

Les ressources éducatives numériques (REN) permettent d'optimiser et d'exploiter efficacement les technologies en contexte pédagogique.

Ce volet est destiné à favoriser l'acquisition de REN.

Volet 4 : Soutien aux usagers

Les usages pédagogiques du numérique se généralisent dans les universités et les technologies éducatives évoluent rapidement, ce qui entraîne chez les usagers (étudiants, professeurs, chargés de cours, etc.) des besoins récurrents de soutien technique en matière d'utilisation des appareils informatiques.

Ce volet vise à couvrir les salaires du personnel qui assure le soutien technique (l'enveloppe peut être utilisée pour le personnel technique, mais également pour le jumelage de professeurs ou de chargés de cours ou encore pour d'autres modalités). L'enveloppe peut également être utilisée pour financer la participation à des activités de formation continue liées au soutien technique ou le développement des ressources ou des outils destinés au soutien des usagers.

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information

Un accès sécuritaire au numérique est essentiel à la mise en œuvre du Plan d'action numérique dans les universités et à la satisfaction des objectifs de l'Approche stratégique gouvernementale en matière de sécurité de l'information.

L'enveloppe peut être utilisée pour la formation des répondants en sécurité de l'information, ainsi que pour offrir des activités de validation ou de mise en œuvre des processus de sécurité.

Volet 6 : Projets d'innovation liés aux technologies numériques

L'enveloppe peut être utilisée pour financer des projets d'innovation intégrant les technologies numériques et répondant à au moins une des priorités d'intervention suivantes :

- Soutenir le développement des compétences numériques des apprenants;
- Expérimenter ou adopter des pratiques d'enseignement et d'apprentissage intégrant le numérique afin de favoriser la réussite et la persévérance éducatives;
- Mutualiser les services et les ressources éducatives afin d'en accroître l'accessibilité et le partage.

Reddition de comptes

La reddition de comptes s'effectue par l'entremise du rapport sur la performance de l'université, qui doit inclure une ventilation détaillée des montants utilisés pour chacun des volets de cette mesure.

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.19	108 614 \$	410 400 \$	97 605 \$ (+ 100 000 \$ engagés)
À noter : • Aucune dépense n'a été affectée pour les volets 1 à 4 en 2020-2021 • Un montant de 100 000 \$ de cette enveloppe (volet 6) est réservé pour compléter une salle de pédagogie active. Ce projet a été retardé par la pandémie. Nous allons le compléter au cours de l'année 2021-2022.			
Volet 5 : • Accompagnement et validation de Gartner pour le programme de sécurité de l'information (2^e année du projet) : 82 057 \$			

Volet 6 :

- Aménagement d'une salle de pédagogie active incluant les équipements audiovisuels et le mobilier : 13 473 \$
- Installation de deux tableaux lumineux pour la création de capsules (MOOCs et autres) et pour l'enseignement à distance synchrone : 2 075 \$

Règle budgétaire 2.1.25.3 : Mandats stratégiques – Volet 3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées¹

Contexte

Afin d'encourager la collaboration entre les universités et les entreprises, le Ministère entend fournir un soutien financier à chaque établissement pour des initiatives avec les entreprises privées.

Objectif

Les sommes allouées servent de levier à l'élaboration et à la réalisation de projets (ex. : des projets d'innovation technologique ou sociale) menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées au Québec et pour lesquels l'établissement a obtenu un financement provenant de l'entreprise partenaire. Le montant de ce financement doit être égal ou supérieur au financement octroyé par le Ministère pour le soutien aux initiatives avec les entreprises privées.

Reddition de comptes

Chaque établissement devra inclure dans son rapport sur la performance, déposé dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, des renseignements relatifs à l'utilisation des montants accordés.

¹ Pour chaque projet en partenariat, cette reddition doit présenter le nom et la description du projet; le nom de la ou des entreprise(s) partenaire(s); le montant total du financement octroyé par ces entreprises et la ventilation des sommes utilisées; le montant total du financement octroyé par le Ministère et la ventilation des sommes utilisées. En vertu de cette règle, les sommes provenant des partenaires doivent être égales ou supérieures à celles provenant du Ministère.

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.25.3	240 100 \$	282 600 \$	382 500
• À noter, tout le solde de 2019-2020 avait été reporté à l'année 2020-2021. L'enveloppe totale disponible en 2021-2022 est de 522 700 \$ • Le solde de l'enveloppe de 140 200 \$ est reporté à l'année 2021-2022. • Seul le volet 3 de cette enveloppe nous concerne • Le montant des projets identifiés s'élève, à ce jour, à 685 000 \$ (financés à 50 %) : 342 500 \$ • Bourses pour des stages industriels : 40 000 \$			
Projet INTERVENTURE (voir aussi 2.1.31) : • Les projets ciblés pour l'utilisation du budget associé à la règle budgétaire 2.1.25.3 sont en cours de déploiement. • L'objectif visé pour l'utilisation de ces fonds est d'accélérer le transfert d'expertise et de propriété intellectuelle dans des entreprises dérivées technologiques.			

- Ce financement s'inscrit dans un projet d'accompagnement des entrepreneurs et de démonstration technologique plus large dont la mise en œuvre est en cours de finalisation.
- Nous avons en ce moment 23 projets (16 avec une entreprise déjà créée) pour lesquels une collaboration est en cours avec les inventeurs.
- À noter : nous sommes en discussion avec le MES pour clarifier l'éligibilité de l'appariement de certains projets.

Le projet de diffusion des résultats de la recherche auprès des partenaires de l'Institut de recherche en mine et environnement (IRME) a été réalisé sans la nécessité d'embaucher une ressource dédiée. Il est en cours de déploiement et nous sommes en discussion avec les chercheurs et les partenaires pour obtenir un retour d'expérience et identifier les approches qui peuvent être transposées d'autres collaborations.

De plus, nous envisageons amorcer un nouveau projet pilote avec ces partenaires, avec qui nous collaborons depuis près de 20 ans, afin de cibler et diffuser les impacts de la recherche. Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large de mettre en lumière l'impact de la recherche pour la société.

Un budget de 100 000 \$ est prévu à cet effet, dont 50 000 \$ proviendront des partenaires industriels. Il est à noter que ce besoin a été identifié par d'autres partenaires industriels, notamment dans le domaine aérospatial.

Financement de stages industriels :

Un montant de 40 000 \$ a été engagé pour financer des stages industriels en développement durable pour des étudiants de 1^{er} et 2^e cycle, à partir de cette enveloppe. La bourse proposée couvre 50 % du montant versé à l'étudiant pendant le stage, jusqu'à un maximum de 4 000 \$ par stage.

- La bourse visant l'intégration de stagiaire dans les entreprises dérivées créées à l'interne (via le projet Interventure)
- Un total de 40 000 \$ a été engagé en 2020-2021 pour financer ces stages (50% bourse – 50% entreprise)
- Levier pour soutenir des opportunités en matière de développement durable dans les startups

3.6 Règle budgétaire 2.1.28 : Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec

Contexte

Le Ministère souhaite permettre aux universités de mettre en place les conditions propices à l'accès aux études universitaires, à la persévérance et à la réussite des étudiants, notamment en développant de nouveaux parcours et de nouvelles formules pédagogiques, en adaptant les modes de prestation des formations afin de respecter les contraintes de distanciation physique associées à la COVID-19 et en mettant en place différentes mesures de soutien destinées aux étudiants, principalement pour ceux en situation de handicap ou ayant un problème de santé mentale.

En vue de permettre aux universités de favoriser la réussite des étudiants et de contribuer à atténuer la rareté de main-d'œuvre dans certains domaines, le Ministère dispose d'une enveloppe de 35,4 M\$. Cette règle budgétaire sera actualisée dans les années subséquentes pour s'arrimer aux enjeux de réussite et de réduction de la rareté de main-d'œuvre dans un contexte d'après COVID-19.

Objectifs

Volet 1 : Accès aux études universitaires, persévérance et réussite des étudiants;

Vise à permettre aux universités de mettre en place des conditions propices à l'accès aux études universitaires, à la persévérance et à la réussite de tous les étudiants.

Volet 2 : Développement de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques;

Le second volet vise à permettre aux universités de contribuer à atténuer la rareté de main-d'œuvre en proposant aux étudiants des formules innovantes de formation, notamment en tenant compte des contraintes de distanciation sociale liées à la COVID-19.

Pour se voir octroyer la somme du volet 2, chaque université devra convenir avec le Ministère de l'utilisation qui en sera faite, en soumettant à la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires (DERU@education.gouv.qc.ca) une brève description de leur projet, au plus tard le dernier lundi du mois d'octobre de l'année universitaire en cours.

Reddition de comptes

Chaque université devra inclure des renseignements relatifs à l'utilisation des sommes accordées dans son rapport sur la performance. Le Ministère se réserve le droit de récupérer toute somme n'ayant pas été utilisée (volets 1 et 2).

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.28 - volet 1	Nil	700 100 \$	700 100 \$

2.1.28 - volet 2	Nil	411 500 \$	147 700 \$ dépensés 263 300 \$ engagés
Volet 1 : Pas de reddition de compte. Les fonds ont servi au financement de la fonction enseignement en soutien à l'amélioration de l'expérience étudiante. Volet 2 : - Solde de 500 \$ à reporter en 2021-2022 Les fonds ont été utilisés pour : - La traduction des cours en anglais du programme de certificat en cybersécurité (10 cours à traduire : dépensé 18 000 \$ et engagé 37 000 \$) - L'achat de licences informatiques pour les cours en cybersécurité : 24 000 \$ dépensés. - Plateformes informatiques pour la diffusion des cours à distance et les examens à distance : prévu 105 000 \$ - Conception de nouveaux programmes en cybersécurité (refonte du cybersécurité), paiement des experts : 43 000 \$ dépensés. - Création de nouveaux cours et mise à jour de cours, paiement des développeurs de contenus pédagogiques pour les nouveaux programmes en cybersécurité : 31 000 \$ dépensés, à venir 90 000 \$ - Coordination des programmes d'automatisation industrielle et de cybersécurité des réseaux (dépensé : 31 700 \$, à venir : 31 300 \$) - Total dépensé à ce jour 147 700 \$ et engagé 263 300 \$			

3.7 Règle budgétaire 2.1.31 : Créneaux d'expertise

Contexte

Dans un souci de rapprocher les établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques, ainsi que de contribuer à l'innovation et à l'atténuation du problème de manque de main-d'œuvre, le gouvernement soutient les universités, particulièrement celles offrant des programmes de génie et d'informatique, en créant des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques.

Le soutien se décline en trois volets :

- Volet 1 : Favoriser le rapprochement entre les universités et les milieux socioéconomiques afin contribuer à l'innovation dans le domaine du génie
- Volet 2 : Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique
- Volet 3 : Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2e cycle en génie et les retenir

Objectifs

2.1.31.1 Favoriser le rapprochement entre les universités et les milieux socioéconomiques afin contribuer à l'innovation dans le domaine du génie. Les montants alloués permettent aux établissements, entre autres, de mettre en place des mécanismes d'arrimage avec des entreprises et de réaliser des projets innovants en collaboration avec celles-ci.

2.1.31.2 Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique

Les montants alloués permettent aux établissements, notamment, de mettre en place des mécanismes visant l'amélioration des formations dans les domaines du génie et de l'informatique, de créer des conditions propices à la persévérance et à la réussite dans ces formations ainsi que de bonifier les services d'accompagnement destinés aux étudiants qui y sont inscrits. Il s'agit d'inciter davantage d'étudiants à entreprendre un parcours de formation dans l'un ou l'autre de ces domaines, à persévérer dans leurs études et à les réussir.

2.1.31.3 Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2e cycle en génie et les retenir

Les montants alloués permettent aux établissements, notamment, de développer des formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2e cycle en génie, afin de contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2e cycle en génie et de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Reddition de comptes

Chaque établissement devra inclure dans son rapport sur la performance, déposé dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, des renseignements relatifs à l'utilisation des sommes accordées, notamment l'impact sur l'attraction et la rétention des étudiants

internationaux. À la suite de l'analyse de la reddition de comptes, le Ministère se réserve le droit de récupérer toute somme n'ayant pas été utilisée dans le cadre des objectifs spécifiés précédemment.

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.31.1 – Volet 1	---	500 000 \$	50 556 \$
2.1.31.2 – Volet 2	---	1 395 800 \$	1 263 984 \$
2.1.31.3 – Volet 3	---	160 000 \$	140 000 \$
• Pour le volet 1 : total de 50 566 \$ dépensés ... solde de 449 434 \$ à reporter en 2021-2022 • Pour le volet 2 : total de 1 263 984 \$ dépensés ... solde de 131 816 \$ à transférer à l'année 2021-2022 • Pour le volet 3 : total de 140 000 \$ engagé ou dépensé ... le solde de 20 000 \$ sera utilisé durant l'automne 2021.			
Volet 1 Dans le but de favoriser le rapprochement entre Polytechnique et les milieux socioéconomiques, et dans le but de contribuer à l'innovation dans le domaine du génie par un soutien au transfert technologique, Polytechnique est à mettre en place un Fonds de pré-amorçage/amorçage nommé INTERVENTURE. À cette fin, Polytechnique développe et met en place des mécanismes d'arrimage avec les entreprises afin d'identifier, configurer et réaliser des projets innovants pouvant être financés par INTERVENTURE et/ou réalisés en collaboration avec les entreprises (par la cession de licences ou par des partenariats de recherche). Les projets prennent du temps à préparer et nous estimons qu'au cours de la prochaine année (2021-2022) des dépenses totalisant 475 000 \$ seront imputés à ce projet. À ce jour, les dépenses suivantes ont été imputées à ce projet : 50 556 \$ 1) Pour la constitution de INTERVENTURE: • Frais de consultation dans le développement d'INTERVENTURE • Frais de consultation pour le recrutement du gestionnaire principal d'INTERVENTURE 2) Pour la mise en place de mécanismes d'arrimage avec les entreprises et la validation des outils de fonctionnement de INTERVENTURE: • Assistance directe de sociétés dérivées de Polytechnique pour le développement d'un produit prototype • Frais pour le développement des thématiques d'une formation adaptée aux tout premiers stades de développement d'une technologie avec un potentiel commercial			

Volet 2

À ce jour, les dépenses suivantes ont été imputées à ce projet : **1 263 984 \$**

- Financement pour l'embauche de nouveaux professeurs (salaires) : **319 882 \$**
- Embauche de personnel de soutien à l'enseignement et la recherche (salaires) : **563 845 \$**
- Programme de démarrage des nouveaux professeurs (PIED). Il s'agit d'une aide financière au démarrage des activités de recherche versée aux nouveaux professeurs jusqu'à l'obtention des premières subventions des conseils subventionnaire (FQRNT, CRSNG ou autres).

Le volet 2 de cette règle nous aide à financer, à hauteur de 50%, ce programme : **380 257 \$** (13 professeurs x 60 000 \$ @ 50 %)

Volet 3 : 35 bourses de stage de 4 000 \$ chacune pour des étudiants au 1er ou 2e cycle : **140 000 \$**

Le principe sous lequel les bourses sont octroyées est, pour l'étudiant, d'avoir démontré des efforts substantiels au cours du trimestre en cours et des trimestres précédents pour trouver ou obtenir un stage favorisant une insertion professionnelle au Canada.

La bourse s'applique aux stages obligatoires dans le parcours académique de l'étudiant. L'étudiant pourra se prévaloir de la bourse à l'interne ou l'externe :

- À l'externe : nécessite une contribution minimale de l'employeur au salaire + la bourse de 4 000 \$ = minimum 8 000 \$
- À l'interne (dans un laboratoire) : nécessite une contribution minimale du professeur de 2 000 \$ + la bourse 4 000 \$ = minimum de 6 000 \$ (pour atteindre le plancher minimal qui sera recommandé en commission de la recherche)

Le bassin d'étudiants éligibles est constitué des étudiants en fin de parcours (baccalauréat en génie et maîtrise professionnelle) n'ayant pas encore trouvé un stage. Ces étudiants pourraient être retardés pour l'obtention de leur diplôme. Les bourses visent à éviter ces situations et favoriser le plus grand nombre de diplômés. Les bourses seront offertes en priorité aux étudiants internationaux. Voici les noms des 22 entreprises qui ont accueillis les stagiaires à l'hiver 2021 et à l'été 2021 :

- 1) ABB
- 2) CanmetENERGY
- 3) Mine Canadian Malartic
- 4) NEMCCO Conception et Formation Inc.
- 5) Sunkiss EPI Thermo-Technologies
- 6) Énergère Consultants Inc.
- 7) Hydro-Québec
- 8) Institut national de la recherche scientifique (INRS)
- 9) Société ferroviaire et portuaire (SFP) Pointe-Noire
- 10) Labelink
- 11) Systèmes LMP
- 12) Innoprofits Solutions
- 13) Applications Mobiles Overview

- 14) A & D Prévost Inc.
- 15) Bell Solutions Techniques
- 16) Molson Coors (2)
- 17) Polytechnique Montréal (13)
- 18) Tiny Digital Factory
- 19) Apexo INC.
- 20) CRIM
- 21) Mouvement Desjardins
- 22) Koïos Intelligence Inc

Les bourses ont été octroyées à l'hiver 2021 mais les versements faits au trimestre d'été 2021 en grande majorité. Il reste 5 bourses (totalisant 20 000 \$) à verser au trimestre d'automne 2021.

3.8 Règle budgétaire 2.1.33 : Bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire

Contexte

Le contexte actuel est marqué par des contraintes de distanciation physique associées à la COVID-19. Ces contraintes ont exigé que les universités offrent la majorité de leurs activités d'enseignement et d'encadrement à distance. Elles ont également exigé la fermeture de plusieurs entreprises, de sorte que de nombreux étudiants ont perdu leur emploi.

Or, certains étudiants éprouvent des difficultés à s'adapter au contexte de crise sanitaire ou à la formation à distance (FAD).

- Le contexte actuel de crise sanitaire et de distanciation physique peut entraîner une anxiété accrue chez certains étudiants, exacerber des problèmes de santé mentale et créer un sentiment d'isolement.
- Le contexte actuel peut aussi entraîner un stress financier chez certains étudiants, qui ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance. La détérioration des conditions financières de certains étudiants peut engendrer des difficultés académiques et les amener à remettre en question leur projet d'études.
- La FAD peut entraîner des défis importants, puisqu'elle exige beaucoup d'autonomie de la part des étudiants, qui doivent s'organiser, gérer leurs apprentissages dans un environnement numérique et réaliser leurs travaux tout en tenant compte des échéances fixées. Les défis associés à la FAD peuvent donc avoir des incidences sur la motivation et l'engagement des étudiants, et sur leur persévérance dans les études.

C'est pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit un investissement de 2,4 M\$ pour permettre aux universités d'offrir des bourses aux étudiants qui éprouvent des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire et, ainsi, de favoriser leur persévérance et la poursuite de leur projet d'études. L'engagement financier est prévu pour la période s'étalant de janvier 2021 à décembre 2021.

Objectifs

Le Programme temporaire de bourses vise à :

- Soutenir la persévérance des étudiants qui éprouvent des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire;
- Encourager ces étudiants à poursuivre leur programme d'études au cours du trimestre d'hiver 2021 et à s'y réinscrire au trimestre suivant.

L'investissement de 2,4 M\$ permettra aux universités d'octroyer une bourse à 2 021 étudiants. Les étudiants sélectionnés par leur université recevront une bourse de 1 200 \$, en deux versements.

Les étudiants admissibles au Programme temporaire de bourses répondent aux critères suivants.

- Les étudiants doivent être inscrits à temps plein, au trimestre d'hiver 2021, à tout type de programmes d'études comptant un minimum de 30 crédits. Le trimestre d'hiver 2021 ne doit pas être le dernier du programme.
- Les étudiants doivent se réinscrire au programme d'études universitaires au trimestre suivant, soit au trimestre d'été 2021 (si ce trimestre fait partie intégrante du cheminement) ou au trimestre d'automne 2021.
- Seuls les étudiants réputés canadiens sont admissibles aux bourses de persévérance, soit les personnes de citoyenneté canadienne et les résidents permanents.

Au cours du trimestre d'hiver 2021, l'université détermine, de la façon dont elle juge la plus appropriée, quels sont les étudiants qui éprouvent des difficultés et qui sont à risque de ne pas persévérer dans leurs études.

- Chaque université a la responsabilité de déterminer les critères permettant de qualifier les étudiants qui éprouvent des difficultés académiques et qui sont à risque de ne pas persévérer dans leurs études. Elle est également responsable de sélectionner les étudiants qui bénéficieront d'une bourse dans le cadre du Programme.

À la suite de la réussite du trimestre d'hiver 2021, l'université communique avec les étudiants retenus et leur verse la première moitié de la bourse de 1 200 \$, soit 600 \$.

- La réussite du trimestre signifie que l'étudiant a réussi 80 % des cours ou des stages suivis (ne pas avoir de mention échec, abandon ou incomplet pour 80 % des cours ou des stages) ou toute autre définition de réussite du trimestre adoptée par l'université.

À la suite de la confirmation de la réinscription par le bureau du registraire, l'université communique avec les étudiants retenus et leur verse la seconde moitié de la bourse de 1 200 \$, soit 600 \$.

- Advenant le cas où un étudiant abandonne le programme d'études après son inscription, l'université récupère la bourse.

Reddition de comptes

Les universités devront inclure dans leur rapport sur la performance, déposé dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, des renseignements relatifs à l'utilisation des sommes allouées, notamment le nombre d'étudiants qui ont reçu les deux versements de la bourse et le nombre d'étudiants qui ont reçu un seul versement.

Règle budgétaire	Solde de 2019-2020	Montant alloué en 2020-2021	Montant dépensé en 2020-2021
2.1.33	---	72 000 \$	68 400
• Solde de 3 600 \$ à reporter en 2021-2022			

- 52 bourses (de 1 200 \$) distribuées au total – étudiants du 1^{er} cycle (baccalauréat) seulement
- Les bourses ont été versées pendant le trimestre d'automne 2021

Les candidats ont été sélectionnés sur analyse de leur dossier. Voici les critères d'admissibilité qui ont été utilisés pour les bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire :

- Être une étudiante ou un étudiant au baccalauréat à Polytechnique
- Être un citoyen Canadien ou un résident permanent
- Être inscrit à temps plein au trimestre d'automne 2021
- Avoir été inscrit au trimestre d'hiver 2021
- Avoir réussi 80 % des crédits pour lesquels l'étudiant était inscrit au trimestre d'hiver 2021
- Avoir une moyenne cumulative de 2,25 ou plus
- État de compte : avoir un solde dû des frais de scolarité (impayé) d'au moins 375 \$
- Vivre une situation de précarité financière en raison du contexte de la pandémie de COVID-19 et/ou le contexte d'études à distance vous occasionne des dépenses imprévues en matière de transport, de logement temporaire et d'achat de matériel informatique (des pièces justificatives ou des preuves de dépense et d'achat devront être fournies)
- Les ressources financières sont insuffisantes pour poursuivre votre programme d'études (après avoir vérifié votre admissibilité aux programmes gouvernementaux fédéral et provincial ainsi qu'à l'Aide financière aux études du MES)

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021**

**LE RAPPORT
SUR LES
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

OCTOBRE 2021



4. Perspectives de développement (2020-2021)

Polytechnique, fleuron du génie québécois, canadien et international. Polytechnique est unique, elle forme plus de 20 % des nouveaux ingénieurs du Québec; c'est une université très active en recherche (dotée d'un budget de recherche de plus de 100 M\$ par année); elle attire une importante clientèle étrangère (28 %) et féminine (28 %); c'est un établissement innovant qui valorise ses découvertes et soutient l'entrepreneuriat. En 2021, nous avons diplômé 30,2 % de femmes au baccalauréat, devançant de plusieurs années la cible de l'OIQ et d'Ingénieur Canada 30/30 (soit 30 % de femmes ingénieures en 2030).

Polytechnique possède l'expertise, la profondeur et la crédibilité pour jouer un rôle de premier plan au Québec, un rôle de leader dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision cohérente et structurée de l'innovation technologique qui, tout autant que l'innovation sociale, mérite de recevoir l'attention du gouvernement québécois.

L'économie et la société québécoise ont besoin d'une vision où les entreprises, les universités et la société civile travaillent de concert pour assurer leur développement.

Polytechnique s'est dotée d'un plan stratégique 2018-2023 ambitieux qui vise, à terme, à nous classer parmi les 50 meilleures universités d'ingénierie au monde. *Poly2023 : Créons l'Avenir!* se décline en trois grandes orientations qui visent à affirmer la position et les objectifs qu'entend atteindre Polytechnique au cours des cinq prochaines années. Chaque orientation s'exprime en quatre axes de développement, qui se traduiront en actions précises au cours des étapes subséquentes de la mise en application du Plan.

L'excellence de notre corps professoral, la qualité de nos programmes et de notre clientèle étudiante, l'ampleur de nos activités de recherche, le nombre de nos partenariats avec des organisations et des entreprises tant locales qu'internationales nous permettent de croire que le déploiement de ce Plan stratégique est possible.

Pour nous soutenir, nous comptons notamment sur l'expertise et la réputation de notre corps professoral, l'excellence de nos étudiantes et étudiants et de nos diplômés et diplômées à tous les cycles. Nous espérons pouvoir compter sur un financement adéquat du gouvernement du Québec pour nous épauler dans cette belle aventure.

Polytechnique et la pandémie COVID-19

Il faut comprendre que la pandémie et les consignes sanitaires sont venues perturber certains travaux en lien avec l'avancement du Plan stratégique. Alors que les travaux de certains axes ont été accélérés (notamment pour les approches pédagogiques, le soutien à la réussite, la simplification de certains processus, sentiment d'appartenance, etc.), d'autres ont été momentanément arrêtés (développement de grands programmes internationaux, l'expérientiel en formation, cadre de vie agréable, etc.) ou retardés.

Croissance de la population étudiante en 2021

Malgré la situation qui demeure exceptionnelle, Polytechnique poursuit sa croissance avec une augmentation du nombre de ses nouveaux étudiant(e)s de 6,6 % à l'automne 2021 par rapport à l'année précédente (2,5 % pour l'ensemble des universités du Québec). Le nombre total d'inscrits à l'automne 2021 est de 5,3 % plus élevé qu'en 2020 (0,6 % pour le Québec).

De plus depuis septembre 2021, la très grande majorité des étudiants sont au rendez-vous en présence sur le Campus.

Vision de Polytechnique :

En 2023, pour ses 150 ans, Polytechnique Montréal sera une université d'ingénierie, reconnue internationalement pour son leadership, son audace et son sens entrepreneurial. Elle sera une source d'inspiration et une référence dans son domaine. En continuité avec son rôle historique dans le développement économique de notre société, elle répondra aux grands enjeux d'avenir par des formations et des recherches interdisciplinaires, en synergie avec son milieu, et en s'appuyant sur sa communauté comme moteur de développement.

Poly2023 : Créons l'Avenir!

1. POLYTECHNIQUE ARRIMÉE AUX ENJEUX D'AVENIR

- AXE 1 : Faire évoluer et élargir l'offre de formation en anticipant les besoins de la société.*
- AXE 2 : Favoriser les apprentissages multidisciplinaires et multisectoriels intégrant une dimension internationale.*
- AXE 3 : Placer le développement des compétences et la réussite au centre du parcours éducatif.*
- AXE 4 : Favoriser l'éclosion d'écosystèmes d'innovation, dynamiser les écosystèmes existants et renforcer la recherche partenariale.*

2. POLYTECHNIQUE DANS LE MONDE

- AXE 5 : S'engager à garantir l'égalité des chances et à augmenter la proportion de femmes à Polytechnique et en génie.*
- AXE 6 : Créer une culture entrepreneuriale portée par la communauté étudiante et le personnel.*
- AXE 7 : Accroître la visibilité et l'impact de Polytechnique sur la scène locale, nationale et internationale.*
- AXE 8 : Participer activement à de grands programmes internationaux et rejoindre les réseaux d'influence reconnus.*

3. POLYTECHNIQUE AU CŒUR DE L'ACTION

AXE 9 : Soutenir l'épanouissement individuel et collectif du personnel et favoriser la diversité et l'inclusion. Assurer la relève et créer les équipes de demain.

AXE 10 : Repenser et moderniser les processus administratifs.

AXE 11 : Veiller au bien-être de la communauté en se dotant d'un cadre de vie agréable et de programmes et de services accessibles et adaptés.

AXE 12 : Renforcer le sentiment d'appartenance en mobilisant la communauté autour des valeurs polytechniciennes.

Ci-après, voir les tableaux de bord détaillant les objectifs, l'avancement et les échéances de chacun des douze axes du Plan.

12

GOALS

33%

GOAL COMPLETION

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL PLAN

POLYTECHNIQUE ARRIMÉE AUX ENJEUX D'AVENIR

Objectif	2019	2020	2021	2022	2023	Complété à ce jour
01. Faire évoluer et élargir l'offre de formation en anticipant les besoins de la société.: 100						31% 31 / 100
02. Favoriser les apprentissages multidisciplinaires et multisectoriels intégrant une dimension internationale.						27%
03. Placer le développement des compétences et la réussite au centre du parcours éducatif.						45%
04. Favoriser l'éclosion d'écosystèmes d'innovation, dynamiser les écosystèmes existants et renforcer la recherche partenariale.						30%

POLYTECHNIQUE DANS LE MONDE

Objectif	2...	2019	2020	2021	2022	2023	Complété à ce jour
05. S'engager à garantir l'égalité des chances et à augmenter la proportion de femmes à Polytechnique et en génie.							40%
06. Créer une culture entrepreneuriale portée par la communauté étudiante et le personnel.							35%
07. Accroître la visibilité et l'impact de Polytechnique sur la scène locale, nationale et internationale.							40%
08. Participer activement à de grands programmes internationaux et rejoindre les réseaux d'influence reconnus.							0%

POLYTECHNIQUE AU CŒ UR DE L'ACTION

Objectif	2...	2019	2020	2021	2022	2023	Complété à ce jour
10. Repenser et moderniser les processus administratifs.							41%
11.Veiller au bien-être de la communauté en se dotant d'un cadre de vie agréable et de programmes et de services accessibles et adaptés.							25%
12. Renforcer le sentiment d'appartenance en mobilisant la communauté autour des valeurs polytechniciennes.							40%
09. Soutenir l'épanouissement individuel et collectif du personnel et favoriser la diversité et l'inclusion. Assurer la relève et créer les équipes de demain.							45%

6

GOALS

32%

GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2019

Complété à ce jour

2020

2021

2022

2023

01. Faire évoluer et élargir l'offre de formation en anticipant les besoins de la société.: 100

31%

31 / 100

18 behind

>

1.1 Renouveler l'agrément de nos programmes du baccalauréat en juin 2022: 12 unit

50%

6 / 12 unit

3 unit behind

>

1.2 Développer l'offre de formation destinée aux professionnels en exercice

75%

5% behind

>

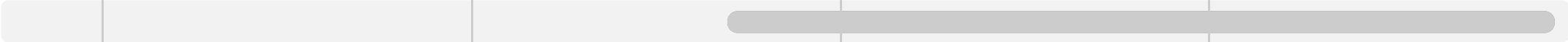
1.3 Intégrer des compétences transversales dans l'offre de formation au baccalauréat

22%

26% behind

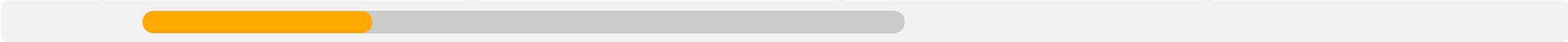


1.4 Valider l'adéquation des programmes de cycles supérieurs avec les besoins de la société



0%
6% behind
>

1.5 Définir les profils d'étudiant souhaités et entreprendre les efforts pour les recruter



30%
53% behind

5
GOALS

27%
GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2019
Complété à ce jour

2020

2021

2022

2023

02. Favoriser les apprentissages multidisciplinaires et multisectoriels intégrant une dimension internationale.

27%
21% behind
>

2.1 Augmenter la proportion d'étudiants allant chercher une formation hors polytechnique

40%
15% behind
>

2.2 Développer et maintenir des partenariats avec des universités d'intérêt stratégique

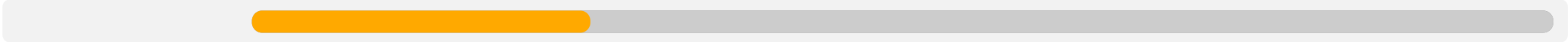
40%
15% behind
>

2.3 Reconnaître les activités expérientielles des étudiants

0%
23% behind
>

2.4 Développer une politique harmonisée de reconnaissance des acquis

26%
22% behind



5

GOALS

41%

GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2019
Complété à ce jour

2020

2021

2022

2023

03. Placer le développement des compétences et la réussite au centre du parcours éducatif.

45%
4% behind
>

3.1 Proposer des approches pédagogiques diversifiées et adaptées selon les compétences à développer et le profil des apprenants.

70%
23% ahead
>

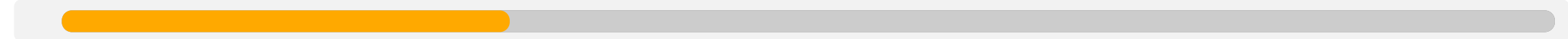
3.2 Recentrer le rôle du professeur comme mentor en synergie avec les nouvelles approches pédagogiques retenues.

35%
12% behind
>

3.3 Valoriser les compétences développées par les étudiantes et les étudiants, et les activités qui contribuent à la professionnalisation.

25%
22% behind
>

3.4 Offrir des services mieux adaptés pour des populations étudiantes diversifiées.



30%
17% behind

5

GOALS

28%

GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2019
Complété à ce jour

2020

2021

2022

2023

04. Favoriser l'éclosion d'écosystèmes d'innovation, dynamiser les écosystèmes existants et renforcer la recherche partenariale.

30%
19% behind
>

4.1 Actualiser et dynamiser les pôles de recherche et les associer aux grands enjeux sociétaux auxquels Polytechnique désire contribuer.

35%
13% behind
>

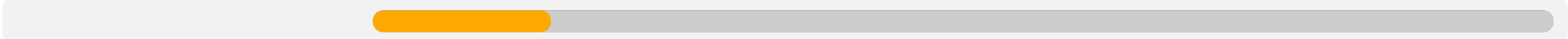
4.2 Intensifier la mise en place de partenariats avec le monde socio-économique et les gouvernements

30%
19% behind
>

4.3 Élargir les domaines de collaboration et de partenariat

30%
19% behind
>

15%
19% behind



GOAL

Objectif

2018

Complété à ce jour

2019

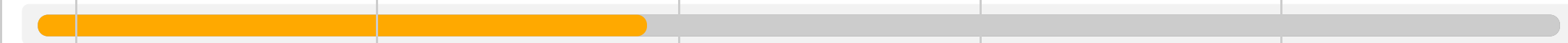
2020

2021

2022

2023

05. S'engager à garantir l'égalité des chances et à augmenter la proportion de femmes à Polytechnique et en génie.



40%

18% behind

>

5.1 Co-construire (Axe 9) une politique institutionnelle en matière d'équité, diversité et inclusion



51%

41% behind

>

5.2 Accroître la proportion de femmes au sein du corps professoral: 14% to 28%



43%

20.02 / 25%

-

>

5.3 Assurer la saine progression de carrière des professeures et maitres d'enseignement



25%

22% behind

>

5.4 Augmenter la proportion d'étudiantes à tous les cycles d'études



40%

6% ahead

>

5.5 Assurer la rétention et la diplomation des étudiantes



25%
22% behind

6
GOALS

23%
GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2018

Complété à ce jour

2019

2020

2021

2022

2023

06. Créer une culture entrepreneuriale portée par la communauté étudiante et le personnel.

35%

14% behind

>

6.1 Offrir à chaque étudiant l'opportunité de développer ses compétences intra-et entrepreneuriales à Polytechnique et d'expérimenter l'entrepreneuriat: 100%

40%

40 / 100%

18% behind

>

6.2 Valoriser l'expertise et les résultats de recherche de nos chercheurs via le démarrage de projets entrepreneuriaux

30%

19% behind

>

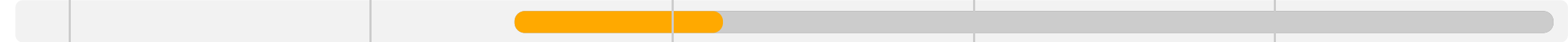
6.3 Encourager l'intrapreneuriat et l'innovation interne au sein du personnel de Polytechnique

20%

25% behind

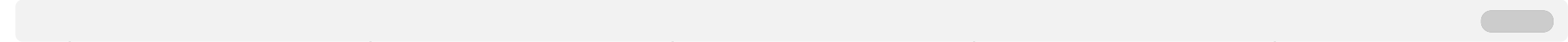
>

6.4 Mobiliser la communauté de diplômés pour soutenir l'entrepreneuriat à Polytechnique



20%
19% behind
>

6.5 Se doter d'infrastructures pour soutenir l'entrepreneuriat



0%
-

5
GOALS

46%
GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2018

Complété à ce jour

2019

2020

2021

2022

2023

07. Accroître la visibilité et l'impact de Polytechnique sur la scène locale, nationale et internationale.

40%
18% behind

>

7.1 Mener une consultation élargie auprès de la communauté de Polytechnique

100%

-

>

7.2 Susciter l'engagement des membres de la communauté en renforçant la communication interne au sein de Polytechnique

30%
40% behind

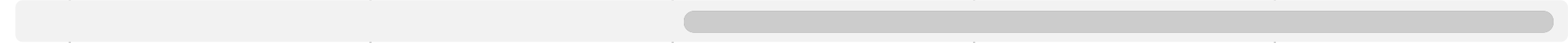
>

7.3 Faire rayonner les contributions de la communauté de Polytechnique et leurs impacts dans la société

60%
10% behind

>

7.4 Renforcer l'image de marque de Polytechnique dans le cadre du 150e anniversaire



0%
66% behind

7

GOALS

0%

GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif
2019
Compété

2020

2021

2022

2023

08. Participer activement à de grands programmes internationaux et rejoindre les réseaux d'influence reconnus.

0%
33% behind
>

8.1 Une stratégie est en cours d'élaboration.

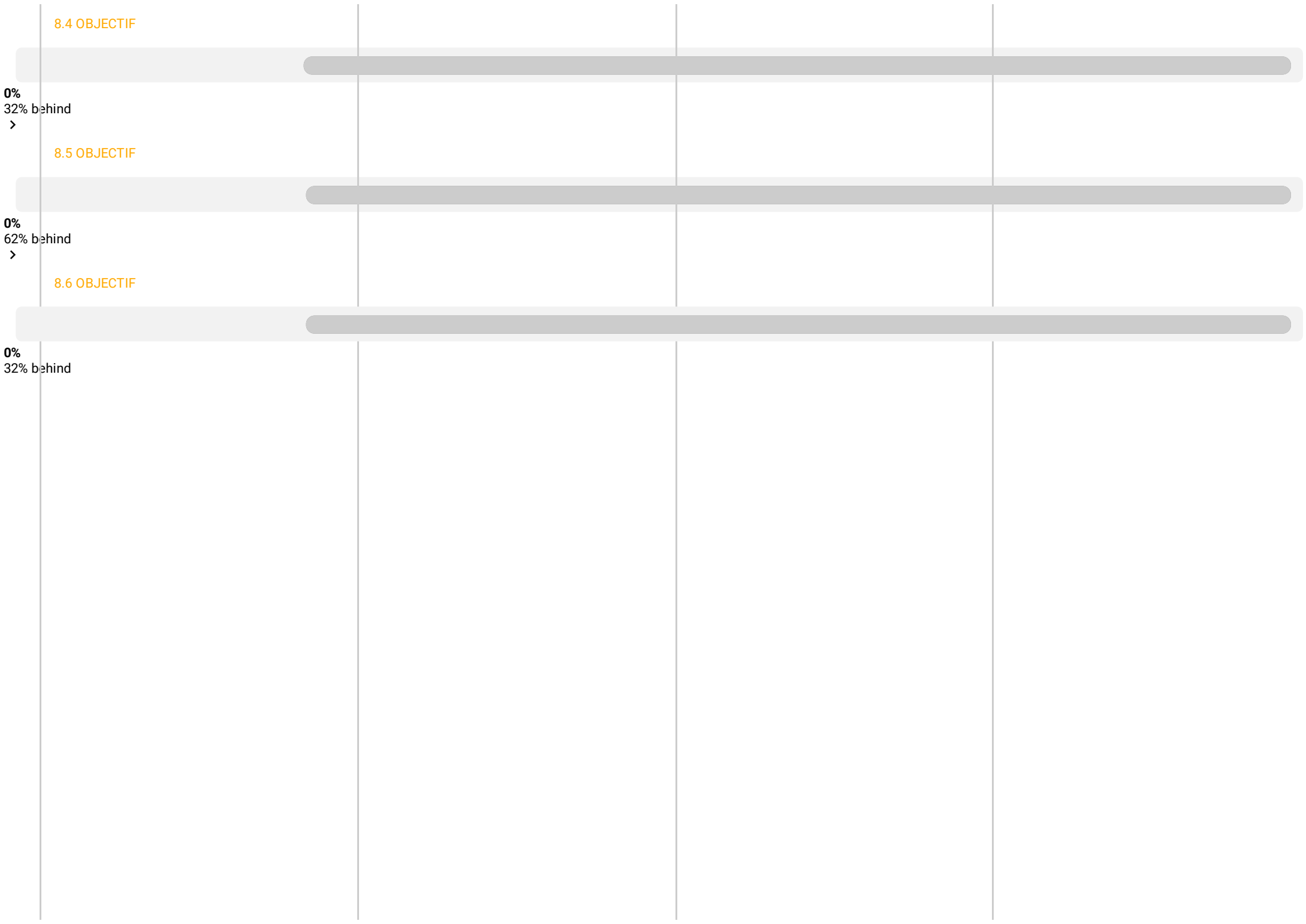
0%
100% behind
>

8.2 OBJECTIF

0%
30% behind
>

8.3 OBJECTIF

0%
32% behind
>



8.4 OBJECTIF

0%
32% behind
>

8.5 OBJECTIF

0%
62% behind
>

8.6 OBJECTIF

0%
32% behind

6
GOALS

33%
GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2019
Complété à ce jour

2020

2021

2022

2023

09. Soutenir l'épanouissement individuel et collectif du personnel et favoriser la diversité et l'inclusion. Assurer la relève et créer les équipes de demain.

45%
3% behind
>

9.1 ÉDI : Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des plans d'actions en matière de gestion ÉDI.: 100%

34%
34 / 100%
20% behind
>

9.2 Gestion du changement : Accompagner les équipes en gestion du changement et soutenir les projets-processus réalisés dans l'Axe 10.: 100%

50%
50 / 100%
2% ahead
>

9.3 Appréciation du rendement : Élaborer et déployer un programme d'appréciation de la contribution pour l'ensemble des cadres et professionnels.: 100%

0%
0 / 100%



30%
30 / 100%
44% behind
>



40%
-

6
GOALS

41%
GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

20...

Complété à ce jour

2019

2020

2021

2022

2023

10. Repenser et moderniser les processus administratifs.

41%

16% behind

>

10.1 Structurer une démarche de révision des processus basée sur l'expérience des utilisateurs autour d'un cadre opérationnel: 100%

100%

100 / 100%

>

10.2 Déployer à l'aide d'une approche reconnue la révision de processus en intégrant l'ensemble des parties prenantes

43%

42% behind

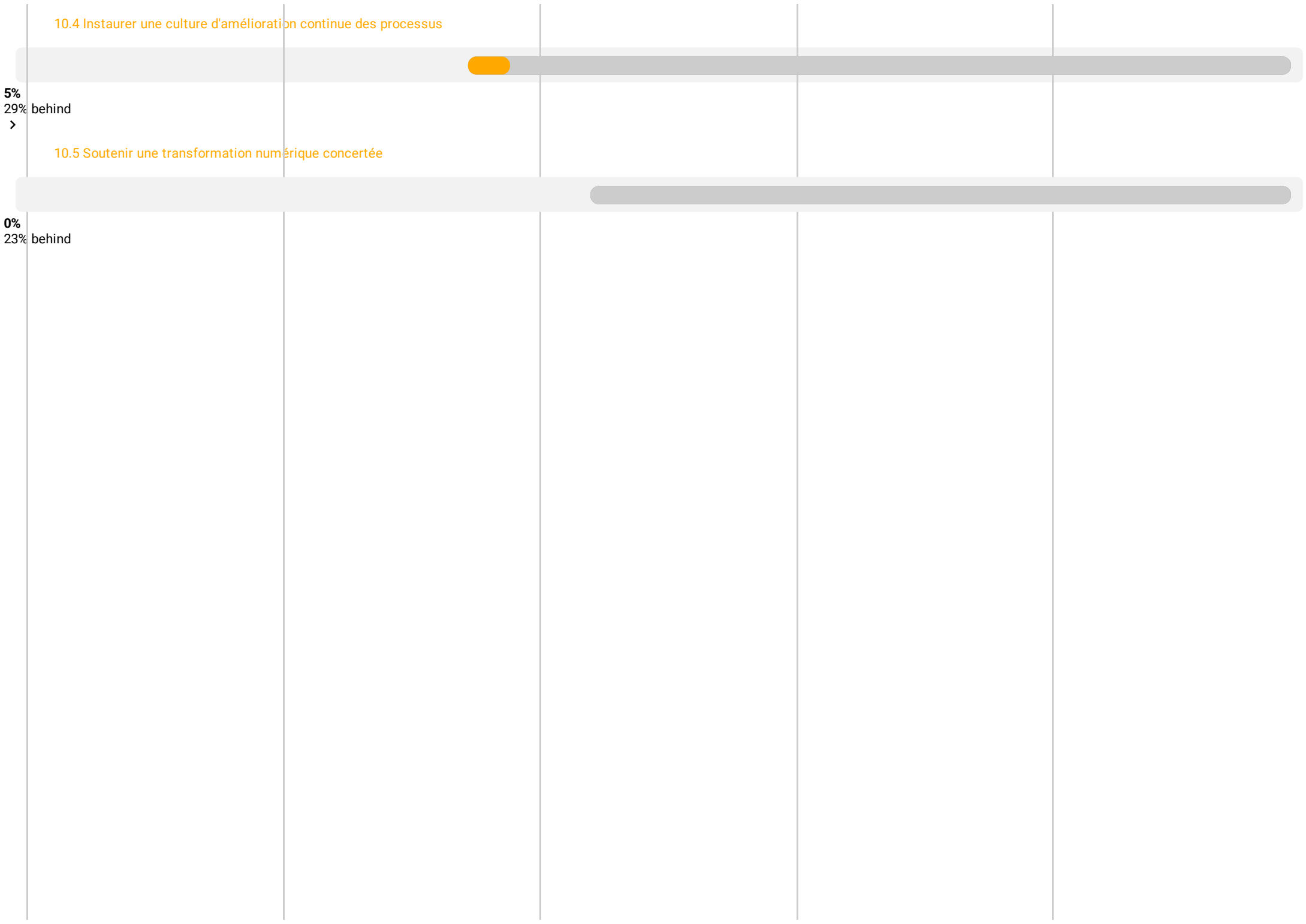
>

10.3 Développer une pratique de gestion de changement en soutien à la révision de processus (arrimage Axe 9)

56%

22% ahead

>



3

GOALS

18%

GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif

2019

Complété à ce jour

2020

2021

2022

2023

11. Veiller au bien-être de la communauté en se dotant d'un cadre de vie agréable et de programmes et de services accessibles et adaptés.

25%

23% behind

>

11.1 SME : Élaborer et mettre en œuvre un programme de santé et mieux-être répondant aux besoins de la communauté.: 100%

10%

10 / 100%

30% behind

>

11.2 SST : Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action santé et sécurité 2020-2023.: 100%

20%

20 / 100%

23% behind

6

GOALS

33%

GOAL COMPLETION

GOAL

Objectif
2018
Complété à ce jour

2019

2020

2021

2022

2023

12. Renforcer le sentiment d'appartenance en mobilisant la communauté autour des valeurs polytechniciennes.

40%
18% behind
>

12.1 Développer et maintenir un sentiment positif à l'égard de Polytechnique

35%
12% behind
>

12.2 Créer un environnement favorisant des relations sociales positives et dans le respect avec les membres du milieu

30%
19% behind
>

12.3 Susciter l'intérêt à s'engager dans les activités proposées par la communauté

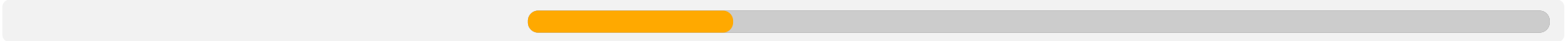
35%
14% behind
>

12.4 Faire de la communication interne un vecteur d'engagement



40%
9% behind
>

12.5 Organiser les célébrations du 150e anniversaire



20%
50% behind



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR LES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS ET CONDITIONS D'EMPLOI

Extrait

6. Fin de contrat – Indemnité de départ

À la fin de son contrat, la directrice générale ou le directeur général reçoit une indemnité de base pouvant varier, selon les termes du contrat d'embauche, entre six et au maximum douze mois.

À la fin de leur contrat, les directrices fonctionnelles et les directeurs fonctionnels issus du corps professoral réintègrent celui-ci et leur salaire est ajusté conformément à leur contrat d'embauche et aux conditions d'emploi prévues à la convention collective, relativement à leur classe et leur rang.

À la fin de leur contrat, les directrices fonctionnelles et les directeurs fonctionnels ne provenant pas du corps professoral et ne réintégrant pas un autre poste à Polytechnique reçoivent une indemnité de base de trois mois plus l'équivalent d'un mois par année de service jusqu'à un maximum de 12 mois.

Dans tous les cas, ces indemnités doivent suivre les règles établies aux alinéas d), e) et f) de l'article 5.11.4 des *Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure* en vigueur au 15 mai 2018.

Copie certifiée conforme,

Luc Maurice

Secrétaire général

Fait à Montréal le 20 octobre 2021

PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

- ▶ Extrait de la *Politique de rémunération pour les dirigeantes et dirigeants et conditions d'emploi*, article 6, Fin de contrat – Indemnité de départ, joint à la présente.
- ▶ Description des dispositions relatives au traitement applicables en fin de mandat, lors d'une transition dans un autre poste de l'Établissement : voir article 6.
- ▶ Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base applicables au personnel de direction supérieure, voir l'*État de traitement*, page 1. Nous faisons référence aux autres éléments du traitement à déclarer aux fins de la Loi sur les impôts : coûts assumés pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé.

En ce qui concerne le directeur général : liste des éléments de traitement autres que son salaire de base, voir *État de traitement*, page 1 :

- Allocation pour véhicule : 15 000 \$
- Éléments de traitement à déclarer aux fins de la *Loi sur les impôts* : 4 288 \$